N° 63—LE NUMERO **8 FRANCS** SAMEDI 8 MAI 1948

la TUNISIE AGRICOLE

Organe Hebdomadaire de l'Union de Tunisie de la Confédération Générale de l'Agriculture

Paraît le Samedi — Rédaction, Administration: 72 Av. Jules Ferry, TUNIS — Tél: 76-45 — Abonnement 400 frs. par an

Versements : C.C.P. « FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE TUNISIE » Tunis RP 10306

ABONNEMENTS

Le numéro du 1er Mai a été le dernier servi à tous les nos lecteurs qui n'ont pas réglé leur abonnement.

Agriculteurs !

Si ce journal vous plait, si vous estimez qu'il défend vos intérêts, abonnez-vous et faites abonner vos amis, à raison de 400 francs par an, à verser :

— soit entre les mains du Trésorier de votre Syndicat;

— soit au C.C.P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie », Tunis R.P. 10.306.

MATHÉMATIQUES D'ACTUALITÉ

Quand les salaires augmentent du tiers, le coût de la vie augmente de la moitié et la misère de la différence.

MICHELET - 1848

(Des "Informations Industrielles et Commerciales")

Notre Editorial

L'organisation professionnelle nécessaire

ON a désormais compris, dans toutes les branches de l'activité économique et dans tous les pays du Monde, que la Force appartient au Nombre, et que les Forces qui tendent naturellement à diverger doivent non pas s'opposer mais, autant que possible, s'équilibrer.

Les organismes issus de ce concept élémentaire ont revêtu, suivant les conditions de temps et de lieu, des aspects curieusement divers. C'est ainsi qu'on a pu voir naître à peu d'intervalle les trusts capitalistes les plus puissants, les concentrations étatiques les plus gigantesques, mais aussi l'Alliance Coopérative Internationale, aboutissement logique et réconfortant de l'initiative de génie des Equitables Pionniers de Rochdale.

L'idée maîtresse demeure que l'individu, seul, est livré pieds et poings liés aux tourbillons de la vie économique moderne, et qu'il est dès maintenant irrémédiablement condamné. Le siècle de la vitesse a rapproché les hommes les uns des autres jusqu'à mettre en évidence leur interdépendance étroite, dont hier ils ne se doutaient même pas.

Les Agriculteurs semblent avoir été parmi les derniers à se pénétrer de cette vérité pourtant fulgurante. Eux qui ont pour mission de nourrir leurs contemporains, doivent plus que quiconque se serrer les coudes pour tenir et pour réussir. S'il est une profession, en raison de cette mission, d'où l'individualisme, le particularisme, la fantaisie doivent être bannis, c'est bien la nôtre. Et plus le climat, plus les éléments, plus les conditions artificiellement établies par le législateur local seront capricieux, plus le bloc professionnel devra s'avérer homogène pour y faire face, et assurer, contre vents et marées, la continuité de la production.

Dans la mise sur pieds d'une organisation professionnelle unique et entièrement représentative des multiples branches de l'activité agricole, l'intérêt de tous est engagé : celui des producteurs s'ils tiennent à ne pas disparaître, comme celui des consommateurs s'ils veulent trouver régulièrement à se ravitailler.

Cette organisation optima, si l'on excepte quelques pays où les paysans n'ont pu librement et par eux-mêmes y pourvoir, allie la puissance à la dignité humaine.

Puissance démographique, atteinte grâce à l'importance du nombre d'adhérents à l'organisation.

Puissance économique, atteinte grâce à la concentration des capitaux.

Dignité humaine, parce que l'homme reste libre, parce que l'organisation est créée par lui et pour lui, qu'il se soumet volontairement et par un acte raisonnable à une discipline établie par lui-même, parce qu'enfin il n'est pas au service de l'organisation, mais que celle-ci est à son service, qu'il la dirige et qu'il est maître des forces qu'elle rassemble.

Deux sortes de groupements forment la structure de l'organisation :

— Le **SYNDICAT** en est le cerveau, qui, avec une circonscription limitée, avec un nombre de membres relativement restreint, constitue à la base, à la portée du plus modeste agriculteur, un « bureau d'études », une tribune, un soutien, une source de conseils.

— La **COOPERATIVE** est, de son côté, le moyen donné à l'individu de participer sans handicap aux grandes opérations commerciales.

Ces deux groupements — syndicat et Coopérative — sont constitués dans un but foncièrement altruiste. On conçoit dans ces conditions que ceux qui pensent encore pouvoir se dispenser d'y adhérer n'en entendent parler qu'avec un certain malaise. Et de crier, — trop vite —, au « collectivisme » !

Collectivisme ? Le mot a été largement détourné de son sens étymologique. On l'a, lui aussi, « politisé ». C'est un tort, et cela crée bien des malentendus.

Quoi qu'il en soit, et compte tenu de ce qui s'est fait et continue de se faire dans la Métropole et à l'Etranger, le Syndicalisme et la Coopération apparaissent comme les seules formules qui permettent à notre agriculture de Tunisie de se nourrir et de nourrir les populations de ce pays, et de ne pas s'effondrer sous les coups du sort... et les autres.

Toute autre formule venant perfectionner ou compléter l'organisation de base pourra rendre, certes, d'appréciables services. C'est pourquoi il ne s'agit pas, il ne saurait s'agir de supprimer, ou même de mépriser ce qui, hier, a assuré, localement, l'union et la défense des agriculteurs. Il ne s'agit que de grouper définitivement, solidement, toutes les bonnes volontés.

Faute de quoi, pavillon haut sans doute, mais entravée jusqu'à l'impuissance, l'Agriculture, avant longtemps, se verrait dans l'obligation de déclarer forfait.

T. A.

A Beni-Hassen, au milieu des fellahs, MM. VACHEROT, Ali SEGHIR, CARRIQUE et Ferid BACCOUCHE considèrent un plant d'orge quasi-miraculeux.

(Photo MAURER, Tunis)

La défense du blé Tunisien à PARIS

En liaison constante avec les dirigeants de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et en plein accord avec les Chambres Consulaires de Tunisie, et les Délégués au Grand Conseil, l'U. T.-C.G.A. continue à PARIS et jusqu'à son aboutissement la défense du blé tunisien.

Tenus à une certaine discrétion bien compréhensible nous pouvons ceepndant dire aujourd'hui qu'une intervention personnelle de M. Philippe LAMOUR a convaincu M. PFIMLIN Ministre de l'Agriculture, de la nécessité du retour à l'ancienne législation et celà grâce à la documentation que l'U.T.-C.G.A. n'a cessé de fournir à la C.G.A. de PARIS.

Par ailleurs l'action se poursuit auprès de M. le Ministre des Affaires Etrangères afin d'achever de le convaincre de ce que la situation faite aux céréaliculteurs de Tunisie offre de paradoxal. Nul doute que nous n'aboutissions à brève échéance au but que nous nous sommes fixé depuis Juillet 1947.

Les grands problèmes de l'agriculture ne peuvent avoir leur solution qu'à PARIS. Est-il besoin d'autres preuves pour ceux qui ne veulent pas encore comprendre le rôle de la C.G.A. : Défense de l'agriculture de la Tunisie au delà de ses frontières.

LA VIE COOPERATIVE

L'Activité de la Coopérative de Motoculture de Tunisie

Avant de donner les résultats obtenus par les Groupes de Travaux, il n'est pas sans intérêt de rappeler les principes qui orientent son activité.

La coopérative doit aider les exploitants à améliorer leurs travaux agricoles et à ne pas propager le travail médiocre sur les surfaces plus grandes.

Elle n'entreprendra ni travaux de semailles, ni travaux de récolte pour des autres. Elle ne fera aucun travail pour semailles sur chaumes de céréales. Elle s'efforcera d'augmenter la production sans réduire le nombre des ouvriers agricoles en effectuant mécaniquement des travaux productifs *mais* supplémentaires tels que labours profonds, épandage d'engrais, traitement des semences ou des arbres fruitiers : en modifiant l'assolement avec la culture du fourrage et des légumineuses; et enfin, en orientant dans certaines régions trop peuplées les agriculteurs vers les cultures industrielles, irriguées ou non.

et les buts étaient ainsi définis :

1.) — Permettre à la petite propriété qui ne peut amortir un matériel puissant et coûteux de faire des façons profondes qui conditionnent les récoltes;

2.) — Aider les exploitations insuffisamment équipées pour les labours ou leur entretien;

3.) — Diffuser les bonnes méthodes de culture, en particulier les labours précoces et par suite étendre éventuellement à d'autres travaux les progrès techniques.

Sur ces bases et avec l'encouragement des pouvoirs publics étaient fondés ,dès mars 1946, les trois premiers Groupes de Motoculture en commun de :

Gafour, Siliana et Massicault.

Les débuts furent difficiles. L'insuffisance de matériel rendait impossible une exploitation rationnelle.

Cependant, à fin 1946, ces trois groupes réunissaient 8 tracteurs et malgré un matériel de culture nettement insuffisant — mais grâce à l'esprit de coopération de quelques adhérents qui consentaient à prêter, ou louer, leurs charrues — totalisaient 19.000 hectares de traction, dont :

1.000 heures labours profonds,
6.000 de labours moyens,
et 12.000 de recroisements,

Un nouveau groupe était fondé à El-Arousse en août 1946.

Les trois autres groupes de

Medjez-el-Bab, Souk-el-Arba et Djebel-Ouest portaient à 7, le nombre des exploitations coopératives à fin 1947.

Ces trois derniers groupes n'ont commencé de fonctionner qu'en décembre et il ne faut citer que pour mémoire les quelques 900 heures qu'ils ont cependant réussi à totaliser en un mois avec chacun un seul tracteur en service.

Au 31 décembre 1947, ces 7 groupes totalisent, avec

15 tracteurs,
14 charrues
et 15 polydisques

représentant une immobilisation de :

9.800.000 fr.

pour 6.200.000 fr. de capital souscrit:

2.000 heures de labours profonds,
23.500 heures de labours moyens,
28.000 heures de recroisements
et 1.200 heures de traction diverse

soit

56.300 heures, qui représentent approximativement la culture rationnelle de

10.000 hectares.

A cette même date, les amortissements réunissaient 4.450.000 francs.

L'examen de leurs dépenses d'exploitation apporte la preuve que le prix de revient de la traction est inversement proportionnel à sa puissance. Si l'utilisation de tracteurs de 25 CV se traduit par un prix moyen du CV mensuel de traction de 2.500 francs; celui de tracteurs de 60 CV n'est plus que de 1.800 francs, ce prix variant entre 2.000 et 2.200 fr. dans les exploitations qui utilisent une gamme de tracteurs de puissances diverses — (25 à 60 CV).

Ces Coopératives locales de travaux réunissent en moyenne une trentaine d'adhérents. Ce nombre, variable, est nécessairement proportionné à la traction dont on dispose.

En principe — et plus particulièrement pour ces premières créations qui ont pour but immédiat d'aider les agriculteurs — la surface à travailler est limitée à 50 hectares par adhérent, et les façons à 1 labour et 2 recroisements.

(Lire la suite en 2e page)

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole de la Tunisie

Le 29 avril 1948, l'assemblée générale ordinaire annuelle des porteurs de parts de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole de la Tunisie s'est tenue à la salle des réunions de la Maison des Agriculteurs.

Le rapport du Conseil d'Administration pour l'année 1947 a été présenté par son Président, M. Jean de Rozières.

Après lecture du bilan par le Directeur, le rapport sur la situation financière de la Société a été lu par l'un des commissaires aux comptes.

MM. Angeli, Benissay et Dupraz ont été réélus comme administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

M. Gagne a été nommé Président d'honneur à vie de la Société.

* * *

A l'issue de cette assemblée, le Conseil d'Administration a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Jean de Rozières.

Vice-présidents : MM. Macklewics, Pochlier.

Secrétaire général : M. Marc Rondière.

En outre, M. Charles Grech a été nommé Directeur Général.

* * *

A la même date, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole.

Au cours de cette assemblée et en conformité du décret du 1er janvier 1948 portant réorganisation du Crédit Mutuel Agricole en Tunisie, les sociétaires ont décidé de changer la dénomination de la Société et de lui donner la raison sociale suivante : « Société Mutuelle de Crédit Agricole de Tunisie ».

Par ailleurs, l'assemblée a procédé aux modifications des statuts, consécutives au nouveau décret organique du 1er janvier 1948, qui régit désormais la Société.

C. R. P. N. A.

Le 26 Avril 1948 s'est tenue au Ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. AMIOT, Sous-Directeur de l'Agriculture, une réunion de cette Commission.

I. — Répartition de voitures automobiles :

25 voitures Citroën et 5 Station Wagon Chevrolet sont attribués comme suit :

Citroën :

12 à la Chambre d'Agriculture Française du Nord;
7 à la Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord;
3 à la Chambre Mixte du Centre;
3 à la Chambre Mixte du Sud.

Station-Wagon :

2 à la Chambre d'Agriculture Française du Nord;
1 à la Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord;
1 à la Chambre Mixte du Centre;
1 à la Chambre Mixte du Sud.

II. — Répartition des Tracteurs :

A — Tracteurs neufs à chenilles :

Sont à répartir
2 Caterpillar D6; 5 D4; 4 D2.
1 International TD18; 2 TD14; 2 TD9; 8 TD6.
Tracteurs de remplacement :
1 Caterpillar D4.
1 International TD14; 1 TD9; 2 TD6.
Coopératives :
1 Caterpillar D4.
2 International TD6.
Chambre d'Agriculture Française du Nord :
1 Caterpillar D6; 2 D4; 1 D2.
1 International TD18; 2 TD6.
Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord :
1 Caterpillar D6; 1 D4; 2 D2.
1 International TD14; 2 TD6.
Chambre Mixte du Centre :
1 Caterpillar D2.
Chambre Mixte du Sud :
3 International WD6.

B — Tracteurs à roues Diesel :

Sont à répartir :
3 International WD9.
5 International WD6.
Chambre d'Agriculture Française du Nord :
1 International WD9.
Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord :
1 International WD9.
Chambre Mixte du Centre
2 International WD6.
Chambre Mixte du Sud :
3 International WD6.

C — Tracteurs provenant des surplus des Philippines :

Sont à répartir : 78 tracteurs.
8 Caterpillar D6; 55 D4; 15 International TD9.
Coopératives :
2 Caterpillar D6; 3 D4; 1 International TD9.
Chambres d'Agriculture Française et Tunisienne du Nord chacune :
3 Caterpillar D6; 23 D4; 6 International TD9.
Chambre Mixte du Centre :
4 Caterpillar D4.
Chambre Mixte du Sud :
2 Caterpillar D4; 2 International TD9.

III — Matériel agricole admis à bénéficier de ristournes de la Caisse de Péréquation :

Monsieur LEMANN après avoir informé les membres de la Commission qu'un crédit de 1.800.000 dollars au taux de change de 120 francs avait été obtenu, demande l'avis de l'Assemblée sur le matériel qui doit bénéficier de ristournes de la Caisse de Péréquation.

Il est décidé que la péréquation sera accordée aux pays déjà exportateurs en Tunisie et dans la mesure de leurs exportations antérieures et pour tous les matériels. Des mesures exceptionnelles peuvent être accordées à d'autres pays sur décision du C.R.P.N.A.

La TUNISIE à ROME

Nous apprenons le retour de M. COUPIN, Directeur du G.O. V.P.F. parti en mission à ROME pour défendre la viticulture de Tunisie. Notre prochain numéro donnera le compte-rendu de cette importante mission.

CONVOCATION

Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs de Tunisie

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOQUEE EXTRAORDINAIREMENT JEUDI 20 MAI 1948 A 9 HEURES, MAISON DES AGRICULTEURS, 6, AVENUE ROUSTAN, TUNIS.

OBJET :

— Compte-rendu financier de l'exercice 1947.
— Budget 1948 : Approbation des dépenses. Fixation des Cotisations.
— Election de deux commissaires aux Comptes.
— Questions diverses.

Les délégués syndicaux des syndicats ci-après sont convoqués:

— Agareb, Beni-Hassen, Bizerte, Bou-Arada, Bou-Ficha, Chaouat, Djebel-Ouest, Djedeida, Ebba-Ksour, El Aroussa, Enfidaville, Ferryville, Gabès, Gafour, Gamouda, Goubellat, Grombalia, Hammamet, Le Kef, Khlédia, Le Krib, Ksar-bou-Kriss, Limaya, Maharès, Maknassy, Maktar, Massicault, Mateur, Medjez-el-Bab, Menzel-Temime, M'Rira, Nasr'Allah, Oued Melia, Oued Zarga, Ousseltia, Pont-du-Fahs, Rabaâ, Ste Juliette, Sbeïtla, Sbikha, Sfax, Sidi-bou-Rouis, Sidi Mhedeb, Sidi-Tabet, Souk-el-Khemis, Tebourba, Teboursouk, Testour, Thibar, Trioga, Tunis-Banlieue N., Tunis Banlieue S., Zriba, Syndicat des Eleveurs de Brebis et de Chèvres Laitières, Syndicat Général des Eleveurs de Porcs, Syndicat des Producteurs de Lait, Syndicat des Eleveurs de Pur-Sang.

Les délégués syndicaux des syndicats ci-après n'ont pas pu être convoqués, car ces syndicats n'étaient pas présents à l'Assemblée Générale constitutive du 12 février 1948, et ils n'ont pas répondu à nos différentes lettres ou circulaires leur demandant leurs intentions :

— Béja, Bou-Thadi, Nabeul, Souk-el-Arba.

TRESORIERS DES SYNDICATS

MM. les Trésoriers des Syndicats sont convoqués en réunion le jeudi 20 mai 1948 à 15 heures, Maison des Agriculteurs, 6, Avenue Roustan à Tunis.

OBJET : Compte-rendu de l'assemblée générale de la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs, en ce qui concerne la fixation et le mode de perception des cotisations.

LA C.G.A. SUR LES ONDES

Le Crédit Agricole Mutuel

Voici le texte de la causerie radiodiffusée prononcée au micro de Radio-Tunis ,le vendredi 7 mai 1948, par M. S. REYNIER.

Dans les colonnes de ce journal, il a été souvent rappelé que l'agriculture, et particulièrement celle de Tunisie, avait besoin pour se maintenir au niveau scientifique, technique et économique des autres professions, de capitaux immobilisés de plus en plus importants.

Nous devons rappeler qu'une saine gestion financière immobilise des capitaux pour diminuer les frais généraux et augmenter les rendements; il en résulte ainsi un abaissement des prix de revient.

L'industrie, qui a bénéficié dès son origine de l'aide des banques a pu réaliser une concentration des moyens financiers qui lui a permis de produire mieux et à meilleur marché : c'est sa réussite technique. Par contre, elle a détruit l'artisanat et a créé le prolétariat; ce fut donc socialement un échec.

L'agriculture n'a pas bénéficié de cette concentration de capitaux, car le crédit bancaire n'est pas adapté et ne peut pas s'adapter à notre profession.

Aussi, dès le XIXe siècle, des agriculteurs se sont-ils préoccupés de trouver des formules nouvelles.

* * *

En Allemagne, RAFFEISSEN animé d'un sentiment altruiste, créa en 1849 la première caisse rurale. Les principes fondamentaux valent la peine d'être rappelés :

1.) limitation de l'activité de la caisse à un territoire aussi réduit que possible afin que ses membres se connaissent bien.

2.) Responsabilité illimitée : « tous « les membres de la caisse sont solidairement responsables et sur tous « leurs biens, de tous les engage« ments contractés par la société ».

3.) Prêts accordés aux seuls membres de la caisse.

4.) Administration gratuite.

5.) Interdiction de servir aucun dividende.

A sa suite, avec des principes moins rigides, SCHULZE et HAAS fondèrent d'autres caisses rurales qui étaient au nombre de 20.000 en 1940.

Le mouvement gagna la Belgique, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Suisse, les pays scandinaves, etc...

En France, les premiers essais datent de 1860; Léon SAY, CARNOT (père), Jules SIMON, Casimir PERIER échouèrent parce qu'ils n'avaient pas suffisamment adapté le crédit bancaire à l'agriculture.

En 1882, en Provence, furent créées des caisses rurales du type Schulze; puis en 1893, Louis DURAND introduisit le système Raiffeisen qui compte aujourd'hui 1.200 caisses groupées au sein de l'« Union des caisses rurales et ouvrières françaises à responsabilité illimitée », plus celles existantes en Alsace, au nombre de 77 en 1939.

En 1885, les syndicats agricoles créèrent un autre mouvement qui se différenciait des associations RAIFFEISEN-DURAND parce qu'il demandait l'aide de l'Etat, et parce qu'il limitait la responsabilité des membres.

Jules MELINE l'a encouragé et patronné : « Si vous voulez que l'agri« culture s'adresse aux sociétés de « crédit, il faut que ces sociétés puis« sent être considérées comme son « œuvre à lui; il faut qu'il puisse di« re : cette banque est la mienne. L'ar« gent qui s'y trouve est à moi et « c'est dans ma propre bourse que je « viens puiser ».

Ce mouvement fut parachevé par la création de la « Caisse Nationale de Crédit Agricole » qui, au 31 décembre 1949, groupait 4.397 caisses locales et 97 caisses régionales.

* * *

En Tunisie c'est en 1905 que fut créée la « Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole », sur les bases des caisses « Méline ».

Son rôle, son action, devraient être connus de tous. Ils le sont d'ailleurs lorsque l'agriculteur a besoin d'emprunter; puis le péril passé, il l'oublie volontiers. Combien d'agriculteurs qui n'ont jamais versé un sou à notre Caisse Régionale, viennent ensuite solliciter — sinon exiger — un crédit; combien d'agriculteurs qui dans les belles années s'empressaient de retirer les sommes versées pour leur livraison de blé, viennent maintenant, à la suite des mauvaises années, des prix taxés trop bas, demander l'aide de la Caisse Régionale.

Or, pour pouvoir prêter de l'argent, il faut qu'elle en reçoive; c'est donc un devoir pour les agriculteurs, pour les coopératives, pour tous les organismes agricoles, d'y déposer leurs fonds disponibles.

C'est un devoir sur un plan égaliste et personnel, parce que le déposant pourra devenir emprunteur et qu'il y a ainsi échange de services.

C'est un devoir sur un plan plus élevé de solidarité agricole, car l'agriculteur qui dispose d'argent liquide aide ainsi l'agriculteur qui se trouve gêné.

La Caisse Régionale offre à ceux qui lui confient leurs capitaux les mêmes garanties que n'importe quelle autre banque. Sa saine et prudente gestion en est la preuve.

Pour l'emprunteur, et il n'y a guère besoin de le préciser, elle donne un crédit adapté à notre profession:

— taux d'intérêt modéré,

— durée du prêt en rapport avec les travaux,

— facilités de remboursement dans le cas de récoltes déficitaires, etc...

Nous ne doutons pas que notre appel aux agriculteurs de ce pays, qui n'ont pas eu trop à souffrir des calamités naturelles et administratives, soit entendu. D'autant plus qu'il est particulièrement désintéressé en ce qui nous concerne, et qu'il n'a pas d'autre but que d'aider et d'empêcher la ruine de trop nombreux agriculteurs qui souffrent et qui peinent victimes d'un climat depuis quelques années capricieux, et d'une fiscalité qui ne tient pas compte de leurs efforts.

* * *

L'agriculture se trouve donc dans une période difficile.

Pour se rénover, pour jouer son rôle économique et social, il lui faut des moyens financiers puissants.

Deux voies s'ouvrent à elle :

Ou bien la solution industrielle préconisée par des économistes en chambre inhumaine, et qu'a dénoncée la C.G.A., c'est-à-dire ruine systématique de tous les agriculteurs par des prix bas; puis reconstruire de vastes domaines sur des bases capitalistes (ou collectivistes) qui produiront rationnellement avec un prolétariat agricole.

Ou bien la solution coopérative, parfaitement adaptée économiquement et socialement à l'agriculture.

Le Crédit agricole, avec ses règles précises est un secteur de la Coopération agricole; c'est un des plus importants, par le nombre de ses adhérents, par son rôle qui complète l'action entière de la coopération.

RAFFEISSEN le définissait remarquablement en lui appliquant cette parole de l'Ecriture (Prov. XVIII, 19) :

« Le frère aidé par son frère est comme une citadelle imprenable ».

S. REYNIER,
Président de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie.

Bibliographie. — Manuel Pratique édité par « l'Union des Caisses Rurales et Ouvrières françaises ».

« Le Mouvement Coopératif et les Problèmes Actuels » (Bureau International du Travail).

« Coopératives Agricoles » (André Cramois).

MATERIEL AGRICOLE

MATERIEL AGRICOLE

La Chambre Syndicale de la Machine Agricole de Tunisie nous informe des arrivages prochains de matériel en vente libre suivants :

TRACTEURS

M. A. F. A. N. (Th. Pilter)
— 15 tracteurs à essence « Case » sur roues pneumatiques, modèle V. A. Pulex. 16/19 HP.
Stés CIMA WALLUT

— 4 tracteurs à essence « International » sur roues pneumatiques type W. 4 22 HP. (signalés par notre état n° 81 du 19 février 1948).
Stés AGRICULTOR

— 5 tracteurs Diesel « International » sur roues pneumatiques type W. D. 6 28 HP. (retirés en séance du R. P. N. A. du 26 avril 1948).

MACHINES AGRICOLES
Stés LE MOTEUR

— 10 moissonneuses-batteuses « Allis-Chalmers » type All Crop 60.
Stés AGRICULTOR

— 1 batteuse fixe « Deering ».
— 3 moissonneuses-batteuses « Deering », coupe 1 m. 80, type 62 avec prise de force.
— 10 cultivateurs « Dyrr », n° 351 L M 2 m. 55.
Stés CIMA WALLUT

— 10 cultivateurs « Dyrr », n° 351 L M 2 m. 55.
— 2 moiss.-batteuses « Mc Cormick », coupe 1 m. 80, type 62 avec prise de force.
Stés CIMA WALLUT

— 70 charrues polydisque « Mc Cormick », n° 2 — 2 m. 70 à 14 disques de 55 cm.
Stés AGRICULTOR

— 60 charrues polydisque « Deering », n° 2, 2 m. 70 à 14 disques de 55 cm.

LA VIE SYNDICALE

La réunion de Beni-Hassen, le 28 avril. Au centre, Si El Hadj Brahim Hamrouni, président du Syndicat local, prononce une allocution, entouré des délégués du Comité de l'U. T.-C. G. A.

(Photo MAURER, Tunis)

Beni-Hassen

Le mercredi 28 avril, invités par M. Hadj Brahim Hamrouni, président du premier syndicat tunisien formé sous l'égide de la C.G.A., MM. Vacherot, Baccouche, Carrique et Ali Seghir, respectivement président, vice-président et secrétaires généraux de l'U.T.-C.G.A., se sont rendus à Béni-Hassen pour assister à une réunion du Syndicat de cette localité, syndicat dont l'activité, les visiteurs purent le constater, et les photos ci-contre en sont la preuve, est digne des plus grands éloges.

Réunion toute empreinte de cordialité, d'esprit d'union et de concorde, de volonté de vivre, surtout à la suite des ondées bienfaisantes qui depuis deux mois tombent sur la région, transformant les oliveraies en massifs de fleurs, prémices d'une récolte exceptionnellement abondante, assurant, pour certaines céréales qui, en bas fonds, avaient résisté, un rendement appréciable. L'un de nos clichés représente un pied d'orge issu d'un grain : il est composé de 200 talles; chaque épi a en moyenne de 80 à 86 grains.

Bonne note fut prise des questions suivantes, dont la solution paraît urgente :

1.) Arrêt des poursuites pour recouvrement d'impôts jusqu'à la récolte d'olives.

2.) Prêts à court terme pour quelques agriculteurs dont la situation est particulièrement obérée.

3.) Mesures à prendre pour entraver les agissements des usuriers, qui profitent des besoins impérieux d'argent des fellahs pour leur acheter fermé leur récolte pendante à 2.500 fr. le caffis, alors que sa valeur réelle est de 14.000 francs.

4.) Renforcement de la sécurité.

Dès le vendredi 30, MM. Vacherot, Dumont et Briol, reçus par M. Brouillet, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, mettaient l'Administration au courant de la situation du Sahel, et obtenaient la promesse formelle que toute poursuite serait suspendue, en ce qui concerne le recouvrement des impôts par voie d'exécution, jusqu'à la prochaine récolte d'olives.

(Lire la suite en 2ème page)

Voir, à notre page de langue arabe, notre troisième cliché :

Tout travail mérite salaire. Dans certains endroits privilégiés, l'orge a rendu beaucoup mieux qu'au centuple. Témoin ce pied dont il est question dans notre compte rendu sous la rubrique « La Vie Syndicale ». La photo est prise à Beni-Hassen.

(Photo MAURER, Tunis)

UNITE AGRICOLE

Le 23 avril une délégation du Comité de l'U.T.-C.G.A. était reçue par le Bureau de la Chambre d'Agriculture Française du Nord.

Le 28 avril cette même délégation était reçu à Sousse par M. GOUTTENOIRE, Président de la Chambre Mixte du Centre entouré de ses collaborateurs, et le 29 Avril un long échange de vues avait lieu à la Chambre d'Agriculture Tunisienne du Nord.

Dès que semblable contact sera pris avec la Chambre Mixte du Sud, « La Tunisie Agricole » fera paraître et ce en accord avec les Chambres Consulaires les comptes-rendu de ces réunions dont on peu déjà dire qu'il en ressort une complète unité de vues.

METEO

Prévisions à moyenne échéance
POUR L'AGRICULTURE
Semaine du 8-5-48 au 15-5-48

Temps généralement orageux. Des orages isolés se formant sur le relief central pourront intéresser le soir, les régions Nord et Centre et donner quelques averses.

Vents dominant de secteur est.

Pluies tombées durant la semaine du 30 avril au 7 Mai.
Bizerte 9 m. 8.
Cap Blanc 15 mm.

زعماء الس. ج. ا. يبنى حسان

بقلم مارسال كاريك

يوم الاربعاء فى ٢٨ افريل المنصرم اجابة عن الاستدعاء الذى وجهه لهم السيد الحاج ابراهيم الحمرونى رئيس النقابة التونسية الاولى التى تاسست تحت اشراف الس. ج. ا. سافر الى بنى حسان السادة فاشرو والبكوش وكاريك وعلى الصغير الذين هم حسب الترتيب رئيس وكاهية رئيس وامينا سر اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. كى يحضروا اجتماع نقابة هذه القرية تلك النقابة التى تبذل نشاطا جليلا كما تؤيده الصور المنشورة فى هذا العدد وملاحظات الزائرين.

وكان ذلك الاجتماع مطبوعا بطابع الاخلاص والوداد والرغبة فى الاتحاد والتضامن والاشتياق الى ارغد عيش. وساعدت المقادير وحسن البخت على انشراح النفوس حيث ان الغيث لا زال مسترسلا منذ شهرين بهذه الجهة التى طالما اساء لها الجفاف منذ سنوات عديدة. فصارت اليوم الزيتاين كقباب من الزهور البيضاء حتى انه يمكن التفاءل بمحصول غزير من الزيتون. كما ان الزرع الذى لم يصبه الجفاف تبلغ سنابله ٨٠ وحتى ٩٦ سانتمترا طولا.

واما المطالب التى يجب تاييدها فى اجل قريب فهى :

١ ـ عدم تعليق النوازل بالذين لم يدفعوا آداءاتهم حتى حلول موسم الزيتون المقبل.

٢ ـ منح سلفات لبعض فلاحين فى حاجة اكيدة لتلك السلفات.

٣ ـ مقاومة المحتكرين الذين يستغلون احتياج الفلاحين للاموال فيشترون محصولهم المنتظر بسعر ٢٥٠٠ فرنكا للقفيز الواحد بينما سعره يبلغ ١٤٠٠٠ فرنكا.

٤ ـ ضمان الامن العام بهذه الجهة.

ولم تكد تمضى الا بضعة ايام حتى قابل يوم الجمعة فى ٣٠ افريل السادة فاشرو ودومون وبريول جناب الكاتب العام للحكومة التونسية واحاطوا الادارة علما بالحالة التى يوجد عليها الساحل وتحصلوا على وعود صريحة تقتضى تاجيل استخلاص الاداءات القانونية وتعطيل تنفيذها حتى يحل موسم الزيتون المقبل.

والتزمت السلط العمومية بتقرير نظام سريع طبق الرغبة فى السلفات المومى اليها اعلاه.

وفى الختام وعد بالاهتمام بالمطلبين الاخرين الذين سيقع النظر فيهما بصفة مدققة.

وانتهى اجتماع بنى حسان مع غروب الشمس.

لكم الشكر والثناء يا فلاحى بنى حسان حيث متعتمونا بقضاء يوم بينكم فى بيئة مزهرة يسود فيها الاخلاص وانشراح البال.

(مارسال كاريك)

مقتطفات صحافية

غموض امر جمعية الفلاحين التونسيين بالمحمدية

نشر باحدى الجرائد المحلية الانذار والتحذير التاليان :

تعلم اغلبية الهيئة الادارية للجمعية كافة المشتركين ومن يهمهم الامر والسلطة العامة. حيث ان الاجتماع المنعقد فى ٣٠ افريل سنة ١٩٤٨ لم يتم قانونيا لعدم حضور غالب المشتركين ومبارحة مكان الاجتماع من طرف اغلبية الهيئة وعليه فان جميع الاعمال التى تزعم انها ناتجة عن الاجتماع الذكور اعلاه فانها لا عمل بها ولا عليها يعول.

كاهية الرئيس محمد هايه ـ امين المال قاسم بوحجبة ـ الكاتب العام الجيلانى بوحجبة

كما جاء بالعدد نفسه من الجريدة المذكورة ما يلى :

فى صباح الجمعة ٢٠ جمادى الثانية وفى ٣٠ افريل ١٣٦٧ ـ ٤٨ انعقدت جلسة عامة لجمعية الفلاحين التونسيين بالمحمدية بمقرها المركزى حضرها كافة المنخرطين الذين بلغتهم الدعوة على لسان الزهرة الغراء وحسب نصوص القانون الاساسى.

وتلا الرئيس تقريره الادبى عن سير الجمعية واعمالها فى بحر السنة الثالثة فوقعت المصادقة بالاجماع على هذا التقرير.

ثم شرعت اللجنة الوقتية فى اجراء عمليات الانتخاب حسب القانون تحت اشراف اكبر واصغر الاعضاء سنا. وقد اسفرت نتيجة الانتخاب على اجماع الناخبين على تجديد الانتخاب للرئيس المتخلى الفاضل الحازم السيد عمر بن ميلاد فجددوا له بثقتهم التامة لجزاء عمله المتواصل لفائدة الجمعية.

وانتخب السيد حمدة ابن الحاج خليفة ناهية له. والسيد على بن المنوبى نائبا عاما. والسيد الخطاب بن عبد العزيز العيارى كاهية له. والسيد على بن على بن محمد الحسينى امينا للمال والسيد الهادى بن مبارك الحسينى ناهية له. والسادة الشاذلى بن محمد بن عبد الله والصادق الحسينى وبلقاسم بالسعيد وخميس بوشلغومة كاعضاء.

ورفعت الجلسة على الساعة الواحدة بعد الزوال فى جو مشبع بالصفاء وتفرق الجميع بفضل هذا المجلس الجديد.

(عن الزهرة)

توزيع التركتورات

وزعت لجنة توزيع المعدات والمواد الضرورية للفلاحة فى الايام الاخيرة مائة تراكتورا على الفلاحين ومن بين هذه التراكتورات ٧٠ تراكتورا مستوردة من الفيليبين.

(عن النهضة)

نشاطنا النقابى

وقعت الجلسة العامة لنقابة مربى النعاج والعنز الحلوبة بدار الفلاحين بشارع روسطان عدد ٦ بتونس تحت رئاسة م. توال مونتروزيى. وحضرها بالنيابة عن رئيس مصلحة الانتاج الحيوانى م. فوراست وبالنيابة عن معهد آرلوان م. منارد.

وقدم الرئيس للاعضاء الحاضرين تقريرا يتضمن ما بذلته النقابة من نشاط منذ الاجتماع العام الاخير. ودفع المنتجون المنخرطون البعض من انتاجهم من الجبن باسعار مناسبة.

وبعد خطابين القاهما م. توال مونتروزيى وم. شوقان فيما يخص وجوب تكوين تعاضدية وافقت الجلسة على هذا الاقتراح ثم وقع الشروع فى النظر فى القانون الاساسى للتعاضدية الذى تلاه ميتر بيلمان ووقعت مبادلات الاراء حوله فقرروا الموافقة عليه بدون تغيير.

ووقع تعيين الهيئة الادارية والرضاء بالذين اقترحت اسماؤهم وهم السادة : شوقان وادوار بسيس ولوشال وتوال مونتروزيى وفريد البكوش وهنرى سرفاتى. وسمى م. جوانى مراقبا ماليا الذى سيستضيف خبيرا حسابيا.

تستدعى نقابة مربى النعاج والعنز الحلوبة جميع المربين الذين يهمهم الامر الى ان يقدموا مطالبهم لاشتراء الفحول من نوعى « سارد » و « ايتالى ».

والمرغوب منهم ان يلاحظوا على العمر والسمات التى ينشدونها متوفرة فى الفحول المطلوبة. وتوجه الرسائل باسم م. بول مونتروزيى بفريقيل.

٭ نصوص رسمية ٭

الوقود الفلاحي

يجب على الفلاحين الذين لا ينتمون الى اية جمعية والذين يرغبون فى اقتناء حصة من الوقود لاشغال الحصاد والدراس ان يوجهوا من الان مطلبا فى ذلك الى وزارة الزراعة (مصلحة توزيع النتائج اللازمة للفلاحة) يبينون فيه :

اولا) اسمهم ولقبهم وعنوانهم البريدى

ثانيا) موقع ملكهم

ثالثا) المستودع الذى يختارونه لتسلم الوقود

رابعا) عدد الهكتارات المبذورة حبوبا المراد حصدها مع ايضاح هل ان هذه العمليات سيقع اجراؤها :

أ) بآلة الحصاد والدراس

ب) بآلة الحصاد والربط بالتراكتور وآلة الدراس القارة

خامسا) نوع الوقود المطلوب (روح زيت النفط « ايسانس » ـ زيت النفط « بنزول » « غاز ـ وال » او « دبازال ـ وال »)

أ) فيما يخص آلة الحصاد والربط او آلة الحصاد والدراس

ب) عرضيا فيما يخص آلة الحصاد القارة.

ويمكن للفلاحين الذين يحصدون بوسائل لا تتطلب الوقود خصوصا آلة الربط التى تجرها الحيوانات) اذا كانوا يدرسون حبوبهم بطريقة ميكانيكية بواسطة مقاولين للدراس او فلاحين مجاورين يستعملون المحركات فى فلاحتهم ان يحصلوا على الوقود ايضا. يلزمهم لذلك ان يبينوا عدد الهكتارات المراد دراس الغابة التى بها.

ومما يلاحظ فى هذا الصدد نظرا لقلة الوقود ان التزوير الذى تثبته مراقبة المساحات المعلم بها تناله حتما عقوبات صارمة.

(بلاغ)

صابة الزيتون المقبلة

تقول الاوساط المطلعة ان صابة الزيتون المقبلة ستكون وافرة بفضل الامطار الغزيرة التى هطلت فى الايام الاخيرة وانه اذا كان الطقس جافا اثناء جمع الزيتون فان الصابة لا تفقد شيئا من وفرتها المتوقعة وهكذا يصدر الزيتون للخارج بكثرة ويتكون رصيد العملة الاجنبية بالبلاد التونسية.

وحدة الفلاحة

يوم ٢٣ افريل المنصرم اقتبل ديوان الحجرة الفلاحية الفرنسية للشمال وفدا يمثل هيئة اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا.

ويوم ٢٨ من الشهر المذكور اقتبل بسوسة ذلك الوفد م. قوتنوار رئيس الحجرة المختلطة للوسط الذى كان حوله اعضاء ويوم ٢٩ منه تبودلت الاراء بالحجرة الفلاحية التونسية للشمال تبادلا طويلا.

وعلى اثر اتصالنا المنتظر بالحجرة المختلطة للجنوب ستنشر « تونس الفلاحية » باتفاق مع تلك الحجرات خلاصة تلك الاجتماعات التى يمكن لنا من الان ان نقول عنها انها قد بشرت باتفاق الاراء المطلق.

مستودع لوينر مونتني

٣٦ نهج لافيجيري ٣٦

بتونس

عدد الهاتف : ٠٣٫١٢

تجدون هناك آلة الحراثة التى يسيرها محرك « روطارى هـ. ج. ا. » وقوة المحرك ٦ ش. ف. وتقوم هذه الآلة بحراثة متقنة فى جميع انواع الاراضى. وتقوم بالتجربة امام من يرغب فيها.

٭٭ تأسيس جامعة النقابات الفلاحية لمنتجى القطر التونسى ٭٭

(بقية الصفحة الاولى)

١٠ ـ بوقلبو قاسطون (نقابة مكثر وسليانة) ٨٨ صوتا

١٠ ـ فوكون بيار (نقابة العمية) ٨٨ صوتا

١٠ ـ ديمون هنرى (نقابة سبيطلة) ٨٨ صوتا

١٣ ـ مصطفى خالد (نقابة مجاز الباب) ٨٦ صوتا

١٣ ـ على الصغير (نقابة بوفيشة) ٨٦ صوتا

١٥ ـ ريشى جورج (نقابة احواز تونس الشمالية) ٨٤ صوتا

١٥ ـ بنى رويار (نقابة الكاف) ٨٤ صوتا

١٧ ـ شابويس ايميل (نقابة العروسة) ٨٣ صوتا

١٧ ـ رافان قاسطون (نقابة مكثر سليانة) ٨٣ صوتا

١٩ ـ قدور بن الشاذلى (نقابة الكاف) ٨١ صوتا

١٩ ـ دوران انتوان (نقابة الفحص) ٨١ صوتا

١٩ ـ تاردى لويز (نقابة احواز تونس الجنوبية) ٨١ صوتا

٢٢ ـ بشير لصرم (نقابة احواز تونس الشمالية) ٧٦ صوتا

٢٣ ـ كيناك ليون (نقابة نصر الله) ٧٢ صوتا

٢٣ ـ جيلان هنرى (نقابة منزل تميم) ٧٢ صوتا

٢٥ ـ لى قرابار اندرى (نقابة قمودة) ٧١ صوتا

٢٦ ـ لاسكو دانيال (نقابة الحمامات) ٧٠ صوتا

٢٧ ـ على بن عيد (نقابة الفحص) ٦٨ صوتا

٢٨ ـ لاسكوز بيار (نقابة قمفور) ٦٧ صوتا

٢٨ ـ بارزون (نقابة الكريب) ٦٧ صوتا

واليكم اسماء السادة الذين لم يقع انتخابهم وعدد الاصوات التى حصلوا عليها :

٣٠ ـ سافليس لوسيان (سيدى بورويص) ٦٢ صوتا

٣٠ ـ لقرو جورج (شواط) ٦٢ صوتا

٣٢ ـ فيريمان بيار (محرص) ٦٠ صوتا

٣٣ ـ موزيكو سيمون (ربع سليانة) ٥٩ صوتا

٣٤ ـ بوصباطة عبد الرحمان (ابة قصور) ٥٦ صوتا

٣٥ ـ صورلين لويز (الفحص) ٥٥ صوتا

٣٦ ـ كاستاى ارنيست (الزريبة) ٥٣ صوتا

٣٦ ـ كاربونال موريس (تستور) ٥٣ صوتا

٣٦ ـ تاردى بيار (احواز تونس الجنوبية) ٥٣ صوتا

ميراند بيار (قرنبالية) ٥٢ صوتا

٤٠ ـ قوفرتو ريموند (قابس) ٤٩ صوتا

٤٠ ـ ترولى بارنار (طبربة) ٤٩ صوتا

٤٢ ـ درو جورج (سوق الخميس) ٤٨ صوتا

٤٢ ـ بيناد ويلى (قرنبالية) ٤٨ صوتا

٤٤ ـ بونامى ليوبول (بوفيشة) ٤٧ صوتا

٤٥ ـ ديور شارل (سانت جوليات) ٤٦ صوتا

٤٦ ـ فراسينو (تزيافة) ٤٥ صوتا

٤٦ ـ باناكوبولو (قرنبالية) ٤٥ صوتا

٤٨ ـ فارسينى قرافيى (قرنبالية) ٤٤ صوتا

٤٩ ـ فوفال اندرى (قرنبالية) ٤١ صوتا

٥٠ ـ ليفى روبار (واد مليز) ٤٠ صوتا

٥٠ ـ بورجون البير (قبلاط) ٤٠ صوتا

٥٢ ـ مولدى بن حسين (جبل الوسط) ٣٨ صوتا

٥٣ ـ لونق ليوبول (ماطر) ٣٦ صوتا

٥٤ ـ مورقاط روبار (جبل الوسط) ٣٥ صوتا

٥٤ ـ قرافانيا (قرنبالية) ٣٥ صوتا

٥٦ ـ فانصان لويز (جبل الوسط) ٣٣ صوتا

٥٨ ـ فراشون شارل (صفاقس) ٣١ صوتا

٥٨ ـ قيلمان جان (الزريبة) ٣١ صوتا

٦٠ ـ فاجيانالى اوقيستان (بوعرادة) ٣٠ صوتا

٦١ ـ لوشال تويل (ماطر) ٢٩ صوتا

٦١ ـ ديوش هوبار (الفحص) ٢٩ صوتا

٦٣ ـ بدكاراسبورو (الكاف) ٢٨ صوتا

٦٤ ـ بالافوان (سيدى ثابت) ٢٦ صوتا

٦٥ ـ كيرسالاجار (سيدى مهذب) ٢٥ صوتا

٦٦ ـ لبى جاك (عقارب) ٢٣ صوتا

٦٦ ـ باش جوزاف (ماسيكو) ٢٣ صوتا

٦٨ ـ هنرى روبار (مجاز الباب) ١٧ صوتا

٦٩ ـ روجرى ريشار (طبربة) ١٦ صوتا

٧٠ ـ لادى بيار (طبربة) ١٥ صوتا

٧١ ـ دوفينو بيار (بوفيشة) ١٠ اصوات

وحيث ان م. ميشال قد تحصل على اوفر عدد من الاصوات فانه انتصب رئيسا للجلسة. فاثنى على المجتمعين لاجل الثقة التى وضعوها فيه.

واخذ يبين نتائج الانتخابات. لقد وقعت تسمية ٢٩ عضوا من الـ ٣٦ عضوا الذين تجب تسميتهم. فبقيت سبعة مناصب بدون تعيين. فطلب من الجلسة ان تخص اصواتها لنواب الجهات والزراعات التى لم يكن لها عدد ممثلين مقنع.

واقترح م. بيار تاردى العضو بنقابة احواز تونس الجنوبية ان تنتخب الجلسة نوابا عن منتجى العنب والنلال والخضر.

ففتحت المناقشات حول هاته النقط.

واقترحت جامعة الجنوب التونسى انتخاب السادة دبور وقريسان وكيرشلجار نوابا عن فلاحى الزياتين.

وايد م. زالار (ماطر) اقتراح جامعة الجنوب التونسى.

وافضى السيد على الصغير بخطاب اثار تصفيق جميع الحاضرين. وعبر فيه على سروره امام مشاهدة اتحاد الفرنسيين والتونسيين فى منظمة صناعية وحيدة. ورغب من الجلسة ان تختار احسن ممثلين للدفاع عن الحرفة الفلاحية.

وعبر عن اعتقاده فى ان تصير الس. ج. ا. ذات قوة متضاعفة من يوم الى آخر بفضل اتحاد جميع الفلاحين ذلك الاتحاد الذى يسعى الخطيب فيما يخصه فى سبيل تقويته.

وبالنيابة عن الجلسة شكر م. ميشال السيد على الصغير.

وطلب نواب قرنبالية من المؤتمر ان يلغى هذا الانتخاب الذى يعتبر كانه لا قيمة له. وادعوا ان نائبا وضع اثنى عشر بطاقة بينما ان القانون الاساسى يقتضى انه لا يسوغ لنائب واحد الا ايداع ٤ بطاقات بالنيابة عن غيره وبطاقة اخرى خاصة له اعنى بذلك ٥ بطاقات فى الجملة.

وعلاوة على ذلك يرغبون بصفة اكيدة تدقيق احصائيات الانتخاب كى يتبين هل ان جميع المؤتمرين يمثلون حقيقة نقاباتهم بالنسبة لمنخرطيها الذين دفعوا معلوم الاشتراك. وطلبوا تاجيل هذا المؤتمر الى تاريخ مستقبل.

ولاحظت جامعة الجنوب على ان نوابها قضوا مسافة طولها ٤٠٠ كيلومترا وانه لابد من اتخاذ تقرير استعجالى.

وذكر م. فاشرو (جبل الوسط) تداخله فى الصباح وانه بالنسبة لهذه الجلسة التكوينية يجب الاقتداء بدواوين النقابات.

ورغب م. ميشال من الجلسة هل انها تعتبر

٥٦ ـ شابو بيار (فريفيل) ٣٣ صوتا

رغبة نواب قرنبالية مرتكزة على حجج قيمة وهل تقرر تدقيق عمليات الانتخاب ذلك التدقيق الذى يستوجب استدعاء مؤتمر آخر مستقبل.

وبالتظاهر وقوفا وجلوسا قررت الجلسة انها تعتبر نفسها منعقدة على قاعدة صحيحة وانه لا وجوب لاستئناف مؤتمر آخر وذلك نظرا للقرارات المتخذة من طرف الجلسة المنعقدة فى ١١ ديسمبر ١٩٤٧ والتوكلات التى وجهت بعدها.

وفيما يتعلق بايداع الاثنى عشر بطاقة الذى قام به مندوب واحد فاه السيد عبد الرحمان بوسباطة الذى تخصه القضية بالتدقيقات التالى مضمونها. ان نقابة ابة قصور التى يرأسها لها الحق فى ١٣ نائبا لم يحضر منهم الا ثلاثة. ونوبوا عنهم ثلاثة اعضاء بحجج كتابية سلمت بين ايدى المراقبين فى باب هذا المؤتمر. ويمثل السيد بوسباطة ٥ اصوات وكلا النائبين الاخرين ٨ اصوات.

وبالتظاهر جلوسا ووقوفا قررت الجلسة ان الانتخاب صحيح.

وطلب م. كاريك (قصر بوخريص) ان تخصص المناصب الشاغرة لنقابة قرنبالية تمثيلا لمنتجى العنب ولجامعة صفاقس تمثيلا لمنتجى الزيتون.

واقترحت الجلسة ترشيح السادة : دبور شارل (سانت جوليات) وقيريمان بيار (محرص) وكيرشيجار (سيدى مهذب) نوابا عن منتجى الزيتون وشابو بيار (فريفيل) نائبا عن منتجى البقول وعبد الرحمان بوسباطة (ابة قصور) وقرافانيا وميراند (قرنبالية) نائبين عن منتجى العنب.

وقررت الجلسة الاقتراع جلوسا ووقوفا حيث انه لم يرغب احد فى الاقتراع بطريقة البطاقة السرية.

ووقع انتخاب اولئك المرشحين دون موافقة م. كاستاى (الزريبة) وم. صولارن (الفحص).

وتبرأ من هذا الانتخاب السادة فارسينى وميراند وباناكوبولو وبيناد وفوفال.

وتداخل م. فاشرو (جبل الوسط) كى يذكر انه يجدر عوض ان نتخاصم حول مسائل سطحية وقانونية ان تهتم باشغال اوفر اهمية.

واحاط الجلسة علما بالحوادث الاتية خلاصتها : قد صرح بانه بناء على النشاط الذى بذله اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. فى شهر مارس سنة ١٩٤٧ قررت الحكومة التونسية تسمية لجنة عليا لتوزيع السيارات اوتوموبيل على مختلف الحرف.

وطلبت الكتابة العامة من لجنة توزيع المواد الضرورية للفلاحة ان تعين نوابها. فعينت هذه اللجنة السيدين الطاهر بن عمار وجورج فاشرو.

غير ان هذه اللجنة اجتمعت يوم ١٢ فيفرى ١٩٤٨ ولم يقع استدعاء م. فاشرو لحضورها.

ولما اخبر بذلك السيد الطاهر بن عمار رئيس اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. اتصل هذا الاخير بكاهية الكاتب العام للحكومة التونسية الذى صرح له انه انقطع على استدعائه انقطاعا باتا لان الحجرات قد وقع تجديدها ولان الس. ج. ا. ليست منظمة رسمية.

يجدر ان يعتبر هذا الامر كمراودة لتقسيم الفلاحين من طرف الحكومة قصد اثارة بعض منظماتهم على البعض الآخر.

ووجه م. فاشرو نداء حارا فى سبيل اتحاد الجميع فى سبيل صالح كل احد. واقتبلت هذه الخطبة بالتصفيق الحار. وحيث انه لم يرغب احد فى الكلام رفعت الجلسة على الساعة السادسة بعد الزوال.

تونس الفلاحيه

لسان اتحاد القطر التونسي ✠ للجامعة العامة للفلاحين

جريدة اسبوعية تصدر كل يوم سبت

عدد ٦٣

ثمن النسخة ٨ فرنكات

الاشتراك عن سنة ٤٠٠ ف

الادارة : ٧٢ نهج جول فيري

– تونس –

تليفون عدد ٤٤ – ٧٦

وعدد ٤٥ – ٧٦

يوم السبت فى ٨ ماى ١٩٤٨

الموافق ٢٨ جمادى الثانية ١٣٦٧

(فقرة من خطاب سعادة المقيم العام بمناسبة افتتاح المجلس الكبير التونسى هاته السنة)

وكانت مهمة لجنة الاصلاح العقارى النظر فى ادق مشكلة من مشاكل الايالة فتمكنت هاته اللجنة التى كان يرأسها معالى وزير الزراعة من التحصيل على الاتفاق بالاجماع فى شان بعض مبادى وقع ضبطها ضبطا بينا امكن لها بان تساعد مساعدة ثمينة جدا على وضع نظام عقارى بالقطر وحينئذ على احيائه فلاحيا فى الحال والمآل وهو ما لا نشك فيه.

سانحة

لقد حصل التعود فى جميع فروع النشاط الاقتصادى وفى جميع اقطار العالم بان القوة تكتسبها الكثرة وان القوات التى تنمى الى التحالف فى الاتجاه يجب عليها ان تتوافق بقدر ما يتيسر لها عوض ان تتضاد.

وتحت المنظمات المبنية على هذه الفكرة الابتدائية بمظاهر شتى وغريبة حسب شروط الطقس والمكان. وهكذا استطيع مشاهدة حدوث شركات راسمالية عظمى حدوثا سريع التدريج ومشاهدة تكوين الشركات الدولية التاملة لجميع الجزئيات والابلغ قوة. ولكن شوهد ايضا بروز التحالف التعاضدى الاممى ذلك النظام الذى ليس الا النتيجة الطبيعية الحميدة الناشئة على عبقرية استباط المؤسسين المتصفين الاولين بروشدال.

وبقيت الفكرة الرئيسية تقتضى ان الشخص المنفرد يلقى به والاسفاد تربط رجليه ويديه فى هوة الحياة الاقتصادية العصرية ويعتبر من الآن قد قضى عليه قضاء لا مناص منه. وقرب قرن السرعة الرجال بعضهم لبعض حتى تجلى ارتباط بعضهم ببعض ارتباطا متينا لم يكن فى حسابهم قبل.

وعسى ان يكون الفلاحون من جملة الاخرين الذين استهوتهم هذه الحقيقة الباهرة. على انه يجب عليهم اكثر مما يجب على غيرهم ويجب على اولئك الذين يتحملون ماموريه تغذية اجيال عصرهم ان يتضامنوا كالاحجار المرصوصة كى يتحصلوا على النجاة والنجاح. وان توجد حرفة يجب عليها لاجل تلك الماموريه ان تتبرأ من الانانية والمنفعة الخاصة والاهواء فان تلك الحرفة هى حقيقة حرفتنا. وبقدر ما تشتد الشروط الطقسية والطبيعية والشروط الاصطناعية التى يقررها المشرعون المحليون يجب على الكتلة الصناعية ان تكون خالصة التضامن كى تقاوم تلك الشروط وتحقق بالرغم عن المواصف وتلاطم الامواج استرسال الانتاج.

وفى تأسيس منظمة صناعية وحيدة وشاملة لتمثل مختلف فروع النشاط الفلاحى تمثل مصلحة الجميع اعنى بها مصلحة المنتجين ان كانوا عازمين على الا يضحلوا ومصلحة المستهلكين ايضا اذا كانوا مستعدين لتناول تموينهم تناولا معتدلا.

وتجتمع فى تلك المنظمة الجليلة اذا استثنينا بعض اقطار لا يقدر فيها الفلاحون ان يؤسسوها بحرية وبانفسهم تجتمع فى تلك المؤسسة القوة والشهامة الانسانية.

القوة فى العدد الذى يقع التحصيل عليه بقطع اهمية عدد المنخرطين فى المنظمة.

والقوة الاقتصادية التى يحرز عليها بفضل تجمع الاموال.

والشهامة الانسانية لان الرجل يبقى حرا ولان المنظمة هو نفسه المكون لها وتكونت لفائدته. ويمتثل من تلقاء نفسه وبفعل محكم لامر هو المقرر له. وفى النهاية فانها شهامة انسانية لانه ليس منقادا للمنظمة بل ان المنظمة منقادة له وهو المسير لها وسيد القوات التى تشتمل عليها.

ويتركب جسد المنظمة من نوعين من التجمعات :

فالنوع الاول هو النقابة وهى مخ المنظمة. وبفضل منطقتها المحدودة وعدد من الاعضاء ضئيل نسبيا فانها المشروع الاساسى المناسبة لمجهود ايسط فلاح ان يشارك فيه وهى عبارة عن « ديوان دراسة » ومنبر ومحل اعتماد ومنبع النصائح.

والنوع الثانى هو التعاضدية. وهى فيما يخصها الوسيلة الممنوحة للشخص كى يشارك بدون ان يحتسى العجز فى العمليات التجارية الباهظة.

ان هذين التجمعين وهما النقابة والتعاضدية متكونان لاجل هدف تزيه بصفة قطعية. ولهذه الشروط لا نستغرب من ان الذين لا زالوا يعتبرون انهم ليسوا مضطرين للانخراط فيها يكادون يغمى عليهم عندما يصغون الى الذين يتحدثون عنها. ويصرخون باستخفاف مبالغ ان هذا الا « مشروع اشتراكى » !

وبئس ما يقصدون بهذا « المشروع الاشتراكى » ! على انهم غيروا تغييرا فادحا معنى هاتين الكلمتين الاصلى. وصبغوهما بصبغة سياسية. وهناك خطأ وتنشأ عليه سوء مفاهمات عديدة.

ومهما كان الامر ونظرا لما جرى وما لا زال جار فى فرنسا وفى البلاد الاجنبية فان المشروعين النقابى والتعاضدى يظهران كأنهما القاعدتان اللتان تخولان لفلاحتنا بالقطر التونسى ان تغذى سكان هذه البلاد والا يقضى عليها بسبب اصابات سوء البخت واصابات الاخرين...

وتستطيع حقا كل قاعدة اخرى تهدف لتحسين او تميم المنظمة الاساسية ان تعود عليها بالنفع الجزيل. ولهذا ليس من الجدارة ان نحقر او نقضى على المنظمات التى حققت فى السابق وفى الدائرة المحلية اتحاد الفلاحين والذود على حقوقهم. انما الجدير بنا هو ان نوحد بصفة نهائية ومتينة جميع الارادات الحسنة.

وان لم يكن الامر كذلك فان الفلاحة بالرغم عن ارتفاع رايتها سترى نفسها مقيدة الاعضاء حتى تشرف على العجز وقبل عهد طويل تضطر الى اعترافها بخيبتها القاسية.

(تونس الفلاحية)

تمثل الصورة اعلاه جذرا من زرع الشعير اقتطفناه من حقل بنى حسان. يخلق الله ما يشاء !...

وتمثل الصور التى يمكن لكم ان تطلعوا عليها فى الصفحات الفرنسية :

١ – السادة فاشرو وعلى الصغير وكاريك وفريد البكوش ينظرون بعين الاكبار لجذر من زرع الشعير الذى اقتطف ببنى حسان.

٢ – منظرا من الاجتماع الذى وقع ببنى حسان يوم ٢٨ افريل. وتلاحظون السيد ابراهيم الحمرونى رئيس النقابة المحلية يلقى خطابا وحوله الاعضاء الذين اوفدهم اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. لاجل هذا الاجتماع.

وتطالعون بصحيفتنا الثانية مقالا

نداء الى نواب المجلس الكبير

بقلم جورج فاشرو

بمناسبة الدورة الغير اعتيادية للمجلس الكبير التى ابتدات اخيرا يجب على جميع النواب بقطع النظر عن منتخبيهم واعتقاداتهم الدينية وفكرتهم السياسية وجنسيتهم ان يقدموا على جميع اكتراثاتهم المشاكل الخطيرة التى تثيرها الحالة الغامضة للفلاحة بالايالة.

ترغب الحجرات الفلاحية واتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. وجميع الذين تحملوا مسؤولية الدفاع عن الفلاحة من نواب المجلس الكبير ان يتعاونوا بفضل كل ما فى وسعهم من نشاط وباتفاق كامل معهم فى سبيل هذا العمل العظيم وبدون ادنى تعصب حزبى. لا يتصور اى اقتصاد (لسيما فى القطر التونسى) ان لم يكن مرتكزا على سياسة بدوية وبدون فلاحة مزدهرة لا يمكن ان يكون القطر التونسى مزدهرا.

وفضلا عن كل شىء يقتضى الامر الدفاع على الاسعار الفلاحية اعنى بذلك انه يجدر الدفاع على اجرة الفلاح. ويهتم بهذه المسالة كل ساكن لهذه البلاد وهو من الجدير ان تشغل قبل كل شىء بال نوابنا وان يعدلوا نشاطهم عليها. يجب ان نستخلص منتوجاتنا من البقول والقمح والزيت والتمر واللحم والحليب بالنسبة للمنتج حسب اسعار مناسبة ولا يمكن الاحراز على تلك الاسعار بغير ترفيع اسعار سنة ١٩٣٨ حسب رغبة المنتجين قبل غيرهم لاجل سوء اعتدال الاسعار الفلاحية واعوجاج قواعد تعيين الاسعار. وترى الشروط التى يجب على الفلاحين ان يسيروا طبقها مستثمراتهم تبلغ درجة من الخطور حتى لا يمكن لهم ان يعولوا على ادنى تحقيق بالنسبة لايجاد ثمرة جهدهم المشروعة فى مقابلة المحصول الذى يبيعونه.

بيد انه تأكد حلول اجل الغاء تعنت القادة الوقتيين وضربت ساعة اجتناب القرارات الخصوصية التى يقررها حسب اهوائهم اولئك الذين يجهلون ان القضايا الفلاحية لا يمكن القضاء فيها الا اذا وضعت بتمامها وبصفة محكمة ان المشكلات الفلاحية من الاشياء الاشد اهمية حتى لا يجدر الاستخفاف بتذليلها تذليلا سريعا وبالنسبة لهذه الوجهة فان الطرقات الاستعجالية المجردة من الرصانة والتى لا زال العمل جاريا بها ليس من شانها الا ان تشدد الفوضى الاقتصادية التى تسىء لكل احد.

يجدر الدفاع عن القمح قبل كل شىء ذلك المنتوج الذى لا زال ابدا الرمز الذى تعدل عليه جميع المنتوجات. يجب ان يكون القمح محفوظا من القرارات الفاشمة ولاجل ذلك انه ضرورى ان يلغى الامر الصادر فى ٢٥ جويلية ١٩٤٧ وان تقع العودة الى قوانين تعديل اسعار القطر التونسى على اسعار قرنسا والجزائر.

يوصل « انفصال » القمح الى « انفصالات » اخرى عديدة. وبدون ان نبذل ادنى جهد نكرى قد شعرنا بذلك منذ صرخة تفزيعنا الاولى التى صرخناها فى شهر جويلية ١٩٤٧ لما استفزينا على طريق البريد اللاسلكى الحكومة الفرنسية. واحتججنا اذاك على قرار يرمى الى الاتجاه نحو سياسة اقتصادية من شانها ان تقضى على مشروع التعاضد الفرنسى التونسى.

(يتبع)

مندوب القطر التونسي برومة

يلغنا ان م. كوبان الذى سافر مكلفا بماموريه الدفاع عن انتاج القطر التونسى من العنب الى رومة قد آب منها. وستنشر فى عددنا المقبل خلاصة ما قام به فى خلال هذه الماموريه الهامة.

ارتفاع اسعار المواد الغير فلاحية

نشر الرائد الرسمى التونسى قرارا يحدد فيه ثمن الهيكتوليتر من الليسانس بالف وخمسمائة فرنكا وعين اسعارا ارفع من ذلك للهكتوليتر فى مناطق الليسانس التسعة بالقطر التونسى.

سعر القمح

فى يوم ٥ ماى تجتمع اللجنة الفرعية المكلفة بدرس القاعدة التى تعدل عليها اسعار القمح.

وفى يوم ١٤ ماى يترأس معالى وزير الزراعة لجنة القمح الصلب للشمال الافريقى.

تأسيس جامعة النقابات الفلاحية لمنتجى القطر التونسى

الاجتماع العام التكويني المنعقد في ١٦ فيفري ١٩٤٨

(بقية ما نشرناه فى عددنا الاخير)

وسأل م. كوانسى هل توجد رغبة فى تدقيقات يستوجبها فصل او فصول من فصول القانون الاساسى ؟

فلم تقع الرغبة فى ادنى تدقيق.

وبالاجماع وافقت الجلسة على القانون الاساسى.

فصرح م. كوانى ان القانون الاساسى لجامعة النقابات الفلاحية لمنتجى القطر التونسى وقعت المصادقة عليه.

فلتشرع فى الانتخاب على طريقة الاقتراع بالبطاقة السرية لاجل تسمية ٣٦ عضوا اداريا

فوقع الانتخاب بواسطة البطاقة السرية.

ووقعت تلاوة قائمة المترشحين التى علقت على السابورة السوداء.

ووقع نداء النواب بمقتضى ورقة الحضور وباشروا الانتخاب. وبلغ عدد الناخبين ١٢٩

ووجدت ١٢٩ بطاقة حسب عدد الناخبين.

ورفعت الجلسة موقتا على الساعة الحادية عشر و٣٠ دقيقة.

وكلف بمسؤولية بطاقات الانتخاب م. باش وم. ليفى. ومكث م. ترويلى كاتب الجلسة حذوهما كى يساعدهما.

الجلسة التى وقعت بعد الزوال

وعلى الساعة الثالثة بعد الزوال وقع استيناف الجلسة ووقع التصريح بنتيجة الانتخابات.

وحيث ان عدد الناخبين ١٢٩ ولم توجد ادنى بطاقة بيضاء او غير قانونية يعتبر منتخبا كل من يحصل على ٦٦ صوتا. فاسفرت النتيجة على انتخاب السادة :

١ – ميشال فيكتور (نقابة طبربة) ١١٨ صوتا

٢ – دلينى بيار (نقابة مجاز الباب) ١١٦ صوتا

٣ – فريد البكوش (نقابة الخليدية) ١١٥ صوتا

٤ – زالار فيليب (نقابة ماطر) ١١٣ صوتا

٥ – رينو جان (نقابة الفحص) ١٠٢ صوتا

٦ – ديمون جاك (نقابة سوق الخميس) ٩٨ صوتا

٧ – فاشرو جورج (نقابة جبل الوسط) ٩٦ صوتا

٨ – بريول جان (نقابة الوسالتية) ٩٤ صوتا

٩ – كاريك مارسال (نقابة قصر بوخريص) ٨٩ صوتا

(البقية على الصفحة الثانية)

نقابة مشروع الري بطبربة و برج التوتة و الشويقي

قد كون اخيرا فلاحو الجهات المذكورة اعلاه الديوان الوقتى لنقابة مشروع الرى بالاراضى الكائنة بين توليارفيل والشويقى. ويتركب ذلك الديوان من السادة :

سقان آمي رئيسا

بتيار شارل كاهية للرئيس

شرقوت لويز كاتبا

روجرى ريشار امينا للمال

وآبادى وبوايبى ولارى اعضاء.

ولاجل الاخرار الباهضة التى اصابت هذه الجهة بسبب الجفاف المسترسل تعلق الامال على الادارة كى تجود بكفالتها من اجل مساعدتها على نشاط يقام به بنزاهة واخلاص وتتمنى ان ينظم الفلاحون التونسيون الذين يملكون اراض يستطاع سقوها الى زملائهم الفرنسيين هدفا للقيام بما يجب مدنيا فى سبيل ازدهار هذه الجهة.

La Voix du Bled

Pont du Fahs

IMPOTS ET PRIX DU BLE

Prélüant de leur dernière réunion mélsurtin, au moment où s'ouvre une nouvelle session du Grand Conseil, les colons de Pont-du-Fahs ont décidé de confirmer leur position antérieure au sujet du prix du blé.

En ce qui concerne l'avenir, ils ont consenti, après une forte intervention de M. Rignaud, vice-président de la Chambre d'Agriculture, à ne fixer leur attitude qu'au cours du mois novembain, faisant jusque là confiance à leurs représentants.

Mais, en ce qui concerne la dernière récolte, les agriculteurs ont tenu à adresser à leurs élus au Grand Conseil la note suivante :

A la veille d'une session du Grand Conseil particulièrement importante et pouvant être grave de conséquences, les colons de Pont-du-Fahs rappellent à leurs délégués leur motion unanime du 6 décembre dernier, approuvée par les agriculteurs tunisiens. Cette motion,

Considérant que le prix du blé de Tunisie de la dernière récolte (1.450 fr. le quintal) a été, de par la volonté obstinée du Gouvernement Tunisien, maintenant à un cours injuste et ruineux très inférieur à celui de l'Algérie et de la Métropole (1.850 fr.);

Considérant que le Gouvernement a étendu cette politique néfaste de taxation des produits au-dessous de leur prix de revient à d'autres importantes productions agricoles, telles que le vin et l'huile;

Considérant que, de ce fait, les agriculteurs paient à la politique du Gouvernement un lourd tribut (450 fr. par quintal de blé pour les céréaliculteurs), sans profiter pour autant, dans leurs achats, d'une baisse équivalente des prix tunisiens qui, eux, restent accrochés à ceux de la Métropole et de l'Algérie, subissant des hausses importantes et répétées;

Considérant que, de ce fait, les agriculteurs se trouvent dans une situation financière qui les rend absolument incapables de supporter une quelconque augmentation d'impôts;

Donnait mandat à leurs représentant au Grand Conseil de repousser d'une façon absolument intransigeante tout impôt nouveau ou toute aggravation d'impôt frappant les agriculteurs, au moins tant que le Gouvernement n'aura pas révisé le prix de vente de leurs produits et ne leur aura pas réservé les sommes dont ils les a frustrés sur le prix de vente de leur récolte de 1947.

L'opinion des colons ne s'est pas modifiée depuis lors, étant sans doute pour se renforcer.

Puisse cette juste cause du prix du blé être défendue comme elle le mérite et recevoir enfin sa solution, qui apparaîtrait à tous, avec la paix des esprits, les rentrées d'argent dont particuliers, organismes de crédit et Etat ont un égal besoin.

AIDONS LES JEUNES !

La théorie ne vaut, en agriculture, qu'étayée par une solide pratique.

Agriculteurs, des jeunes gens qui veulent apprendre sortent de l'Ecole d'Agriculture de Sminadja. Ils cherchent à appliquer l'enseignement reçu. Pour cela ils demandent à effectuer des stages.

Donnez-leur cette possibilité. Ecrivez-nous pour nous dire à quelle date et pour combien de temps vous pourriez héberger et occuper l'un ou plusieurs d'entre eux.

T. A.

Marbrerie COURTAUX

28 à 44, Avenue Albert-1er — TUNIS

MERCURIALES

SEMAINE DU 26 AVRIL AU 2 MAI 1948

Prix de vente du kilo de viande sur pieds

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : Minimum : 65; Maximum : 105; veaux de lait : 130, 160; béliers : 75, 90; brebis et berkous : 50, 70; jeunes agneaux : 90; 110; chèvres : 40, 50; porcs : 100, 125.

Prix de vente du kilo de viande abattue

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : Minimum, entier : 140; T. Post : 150; maximum, entier : 170, T. Past 195; veaux de lait : ne se vendent pas à la cheville; béliers : 170, 190; brebis et berkous : 120, 160; jeunes agneaux : 190, 210; chèvres : pas de vente à la cheville; porcs : 160, 175.

Entrées au Marché aux Bestiaux

Bovins : 1.075; ovins : 4.900; caprins : 291; équidés : 328; dromadaires : 8. Total : 6.602.

Abattus aux Abattoirs

Bovins : 615; ovins et caprins : 4.066; équidés : 96; dromadaires : 3; porcs (ville) : 264; exportation : 251. Total : 5.295.

COMMUNIQUES

Le Syndicat des Eleveurs de Brebis et Chèvres Laitières invite les éleveurs que la chose intéresse à s'inscrire pour l'achat de reproducteurs « Sardes » en Italie.

Prière d'indiquer l'âge et les caractéristiques désirés. Les prix sont de 8 à 10.000 par unité.

Ecrire à M. Monrozier, Ferryville.

CHEZ LES AGRICULTEURS

Nous apprenons avec plaisir que M. Baeul, président de l'Académie d'Agriculture de France et Directeur honoraire du Service Botanique et Agronomique de Tunisie, séjournera à Tunis, du 13 au 18 mai, à l'occasion d'une réunion de la Commission du blé dur au Ministère de l'Agriculture.

L'Office de l'Expérimentation et de la Vulgarisation Agricoles ainsi que la Société des Agriculteurs prient leurs membres de bien vouloir assister à une réception de M. Baeul, au Service Botanique et Agronomique de Tunisie, qui aura lieu le samedi 15 mai, à 9 heures et qui sera suivie d'une visite des installations.

FICELLE-LIEUSE

Cinq cents tonnes de ficelle-lieuse sont arrivées à Tunis, de quoi subvenir largement aux besoins de cette récolte.

Deux cent quatre-vingts tonnes vont être immédiatement embarquées et réparties entre les importateurs et leurs agents habituels où les agriculteurs pourront s'approvisionner librement.

Les prix de vente sont fixés comme suit :

La pelote de 2 kg. 200 environ, prise au magasin de l'importateur à Tunis : 267 francs. Prise chez un agent de l'intérieur : 300 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Chambre Syndicale de la Sacherie, 1, avenue Stephen-Pichon, ou à la Chambre Syndicale de la Machine Agricole, 2, rue Joseph-Girmd.

COMMERÇANTS INDUSTRIELS NEGOCIANTS DE TOUTES BRANCHES

La clientèle agricole (80 % de ce pays) vous offre d'immenses possibilités

Ne manquez pas de toucher des milliers de clients éventuels

au moyen de « LA TUNISIE AGRICOLE »

HEBDOMADAIRE ET MENSUELLE

Demandez nos tarifs de publicité

à l'AGENCE HAVAS, 55, Av. Jules Ferry - Tunis

Agriculteurs !

TOUTE LA GAMME DES POMPES CENTRIFUGES RATEAUX — PNEUS ENGLEBERT

Carrosserie bois et métal Baby Dodge

V.A.M.A.O. 8, Rue Jean le Vacher — Tél. 71-87

LA VIE COOPERATIVE

Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie

Le vendredi 30 avril 1948 à 9 h. 30 s'est ouverte à la Maison des Agriculteurs à Tunis, sous la présidence de M. S. REYNIER, la deuxième assemblée générale ordinaire annuelle de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie.

M. REYNIER rend compte de l'activité de la Fédération pendant l'année 1947 : législation coopérative, défense de la coopération, représentation à Paris au Congrès National de la Coopération Agricole et au Conseil Supérieur de la Coopération, attribution de matériel aux Coopératives de travaux en commun, etc....

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes, M. REYNIER commente le bilan au 31-12-47, bilan commun à la Fédération des Coopératives et à l'Union de Tunisie de la C.G.A. Il rappelle que l'organisation professionnelle ne pourra vivre que si elle est soutenue par tous les agriculteurs; il cite l'exemple du Danemark où l'agriculture est devenue prospère grâce à une organisation agricole puissante; les agriculteurs métropolitains et nord-africains n'ont pas encore accompli l'effort des agriculteurs danois.

M. FARELLA appuie les paroles de M. REYNIER pour la défense de la coopération.

Le rapport moral, le rapport financier et les comptes de l'exercice 1947 sont ensuite approuvés à l'unanimité.

Puis le projet de budget de l'année 1948 qui est maintenant distinct du budget de l'Union de Tunisie de la C.G.A. et ce conformément à la décision prise en 1947, est, après lecture, approuvé également à l'unanimité.

Pour couvrir le montant des dépenses les cotisations des coopératives, sont, pour l'année 1948, en général égales à celles de 1947; certaines coopératives se sont fait spontanément inscrire pour un chiffre supérieur.

Il est ensuite procédé au renouvellement du premier tiers du Conseil d'Administration.

MM. H. BOGLIO, S. REYNIER, P. LESCURE et ISMAIL EL BAHRI, sont réélus à l'unanimité.

Le mandat de MM. COUSTURIAN, EL ASFOURI et BERTRAND comme commissaires aux comptes est renouvelé.

L'Assemblée élit MM. S. REYNIER, R. PLAZY et A. POCTHIER pour représenter la Fédération des Coopératives Agricoles au sein du Comité de l'Union de Tunisie de la C.G.A.

La séance est levée à 10 h. 30.

Cette réunion a montré, une fois de plus, que la coopération agricole se plaçait en tête de l'organisation professionnelle. Tenue au courant des réalisations extérieures à la Tunisie et des menaces qui pèsent sur l'agriculture, elle montre l'exemple de l'union dans l'intérêt de l'Agriculture et des agriculteurs de Tunisie.

L'Activité de la Coopérative de Motoculture de Tunisie

(Suite de la 1re page)

Les adhérents se groupent en secteurs qui réunissent les plus proches voisins. Il faut en effet éviter les déplacements coûteux et improductifs du matériel. L'ordre d'exécution des travaux est tiré au sort en Assemblée Générale, et par secteur. Le Conseil veille à ce que le tour de travaux soit respecté. Il nomme un chef de travaux responsable de l'entretien, de la conduite méthodique et de la meilleure utilisation du matériel. Ce chef de travaux appointé, est sous l'autorité directe du Conseil. L'importance du matériel en service peut exiger que lui soient adjoints un stagiaire et éventuellement un mécanicien dépanneur dont le recrutement, ainsi que celui des conducteurs, est de préférence régional.

Des feuilles de travaux journalières permettent le contrôle constant du travail effectué par chaque tracteur chez l'adhérent qui vise ces documents.

La comptabilité est volontairement simplifiée. Outre les feuilles de travaux, une feuille de paie et une feuille de caisse arrêtées par le trésorier du Groupe sont adressées chaque fin de quinzaine au Centre qui assure la gestion commune des locaux.

L'équipement de ces Coopératives locales est financé pour un tiers par les adhérents qui souscrivent des parts en proportion des surfaces dont ils demandent la culture; et pour les deux autres tiers par le Centre. Celui-ci gage les capitaux souscrits au Fonds de Mutualité et en reçoit des avances de trésorerie proportionnées.

Les Groupes souscrivent en outre au Centre, et pour une valeur égale au dixième de leur capital, des parts d'adhérents qui constituent le capital propre de ce Centre. Celui-ci l'utilise en recherches, études, création et lancement de nouvelles activités profitables aux locales affiliées.

RESULTATS DE L'EXERCICE 1947

Nous vous présenterons tout d'abord les résultats obtenus par les quatre coopératives de Gafour, Siliana, Massicault et El-Arousa qui ont étendu leur activité sur les 12 mois de l'année écoulée.

Elles ont réalisé en

	LABOURS Profonds	LABOURS Moyens	Recroisements	Au total
Gafour	—	4.250 h.	7.394 h.	11.644 h.
Siliana	—	2.409 h.	3.316 h.	5.725 h.
Massicault	985 h.	4.139 h.	4.603 h.	9.727 h.
El-Arousa	—	3.984 h.	3.097 h.	7.081 h.
soit au total	985 h.	14.782 h.	18.410 h.	34.177 h.

avec 12 tracteurs (dont 2 routiers employés surtout aux transports) totalisant 431 CV, et un matériel tracté insuffisant, souvent complété par le prêt bénévole ou la location de charrues appartenant aux adhérents.

A ces quatre premières locales sont venues s'adjoindre en décembre 1947 les trois nouveaux groupes de Medjez-el-Bab, Souk-el-Arba et Djebel-Oust. Ces groupes ont été mis en route chacun avec un seul tracteur. Ils ont reçu, dès le début de l'année 1948 le deuxième tracteur indispensable pour un équipement un peu plus rationnel quoique encore insuffisant.

Comme pour leurs quatre prédécesseurs, nous devons regretter dans ces nouveaux groupes l'absence — presque totale — de matériel tracté qui empêche une bonne utilisation de la traction disponible. Nous espérons que l'année en cours enregistrera une nette amélioration de cette situation.

Nous indiquerons pour mémoire que dans ce seul mois — de rodage plus que de réelle exploitation — ces trois groupes ont cependant réalisé 996 heures de labours et recroisements, avec 3 tracteurs — dont 2 de récupération — réunissant 130 CV.

Le Gouvernement ne l'a pas compris, tant pis pour les dirigistes.

Et vive la liberté !

En attendant, la question du prix du lait n'est pas résolue. Pas mieux en Tunisie qu'en France, ainsi que nous l'établirons ci-dessous.

Commerce Extérieur et Agriculture

D'« Agra-Presse » :

Acheter du Carburant, même en dollars, cela paie.

En effet, quand on ne peut emblaver :

— 100 hectares de blé faute de carburant, c'est 15.500 quintaux de blé qu'il faut importer,

soit 15.000 dollars environ qui quitteront la France.

Il aurait pourtant suffi :

d'1 mètre cube de carburant qu'on aurait payé 50 dollars seulement.

De même :

100 ha de betteraves en moins, c'est 300 tonnes de sucre à importer, soit 50.000 dollars qui s'en vont...

« En Francs-Tireurs... »

« En France-Tireurs », écrit la « Voix de l'Elevage », « les producteurs de lait prendront la liberté... »

Les pouvoirs publics n'ont pas voulu faire la moindre politique de simple justice pour pallier ce mouvement.

Il est fâcheux que l'incompréhension gouvernementale oblige les organisations agricoles laitières à faire table rase brutalement du système dirigiste.

Jusqu'ici, elles avaient pensé que le dirigisme pouvait développer la production jusqu'à rendre possible un retour sans transition à une saine liberté.

C'est ce qui, jusqu'ici, a guidé la conduite des dirigeants qui considéraient comme souhaitable une évolution lente vers la liberté.

LA VIE SYNDICALE

Beni-Hassen

(Suite de la 1re page)

Des engagements sont pris par les Pouvoirs Publics pour l'institution rapide de prêts dans le sens désiré.

Enfin les deux dernières revendications sont enregistrées, et vont être examinées avec attention.

La réunion se termina tard, mais il fallait regagner Tunis.

Bravo, Beni-Hassen. Et merci encore pour cette réconfortante journée.

Marcel CARRIQUE.

Djebel Oust

Le 2 mai 1948 s'est tenue à Bir-M'Cherga une Assemblée Générale du Syndicat Agricole des Producteurs de Djebel-Ouest, 70 agriculteurs environ, Français, Tunisiens et Etrangers s'étaient réunis sous la présidence de M. Vacherot, entouré des membres du bureau : MM. Vincent et Chappuis, vice-présidents; Machuel, secrétaire; Morgat, trésorier, et de M. Carrique, secrétaire général de la C. G. A.

M. Vacherot fit un exposé sur les grands problèmes actuels et l'activité de la C.G.A., insistant sur l'indépendance d'une organisation syndicale qui ne doit rien à personne ni à aucun Gouvernement. Cette indépendance ne peut être que grâce à l'appui que chaque adhérent saura apporter au Syndicat par sa cotisation. Il faut comprendre la nécessité qu'il y a pour tous à assurer la défense des grands intérêts ce l'Agriculture et cela au-dessus de tous les petits intérêts personnels.

C'est ensuite M. Carrique qui insiste sur la force que l'U.T.C.G.A. tire de sa liaison étroite avec l'Union Métropolitaine. Après ces exposés s'ouvre une discussion générale qui se termine par l'adoption du vœu suivant :

« Les Agriculteurs Français, Tunisiens et Etrangers du Syndicat des Producteurs de Djebel-Oust réunis en Assemblée Générale le 2 mai, demandent :

1.) L'abrogation du décret du 25 juillet 1947 et le retour à l'ancienne législation et cela avant que commence la campagne des céréales 1948. Faute de cette abrogation ils se refuseront à livrer leurs céréales à la commercialisation.

2.) La protection immédiate des locataires victimes d'une sécheresse persistante depuis 5 années et qui prend les proportions d'une calamité et ce par un décret prévoyant le report exceptionnel du règlement des locations au-dessus d'un certain rendement et de modalités à fixer après accord entre les représentants de la C.G.A. et le Gouvernement.

3.) D'une façon plus générale, la promulgation d'un décret prorogeant la durée des baux ruraux jusqu'à parution de nouveaux textes protégeant les locataires et les métayers exploitants, tout en respectant les droits des propriétaires.

4.) La création de prêts exceptionnels à courts termes pour tous les agriculteurs dont la situation est obérée, le report de toutes les échéances antérieures, et l'arrêt de toutes poursuites.

5.) Le règlement immédiat des premier, deuxième et troisième acomptes des dommages de guerre, bloqués, et sans justification préalable de leur emploi,

6.) Le renforcement de toutes mesures de sécurité et en particulier des brigades de gendarmerie, postes de Police et Spahis, et de leurs moyens de déplacement, afin d'assurer la protection des malgras récoltes.

7.) La suppression des impôts sur une agriculture qui a payé plus que sa part en livrant ses produits à un prix fixé trop bas et qui a provoqué un manque à gagner d'un milliard et demi de francs.

Font confiance au Comité de l'U.T.-C.G.A. pour continuer à assurer la défense des grands intérêts de l'Agriculture de Tunisie. »

Adopté à l'unanimité.

Y. GUENIER

Fournitures automobiles

Agent exclusif des ACCUMULATEURS A.S.

29 bis, rue Marceau — TUNIS

Le Gérant responsable

E. COANET

IMPRIMERIE LA RAPIDE

Syndicat d'Irrigation de la Zone Haute des Chênes

(Tébourba — Bordj-Touta SCHUIGGUI)

Les agriculteurs des régions ci-dessus désignées, viennent de constituer le bureau provisoire du Syndicat d'Irrigation, des terres comprises entre Thuilerville et Schuiggui.

Président : Séguin Aimé.
Vice-président : Petitpain Charles.
Secrétaire : Chéqui Louis.
Trésorier : Rogerot Richard.
Assesseurs : Abadie, Boyer et Larré.

En raison des dégâts importants subis par cette région à la suite des années consécutives de sécheresse persistante, il est à souhaiter que l'Administration apporte tout son appui le plus bienveillant à un concours désintéressé et dévoué, en formant l'espoir que les agriculteurs tunisiens, propriétaires de terres irrigables, se joignent à leurs collègues français afin d'œuvrer civilement pour la prospérité de la région.

Syndicat des Eleveurs de Brebis et Chèvres Laitières

L'Assemblée Générale du Syndicat des Eleveurs de Brebis et Chèvres Laitières s'est réuni, à 8 heures du matin, 6, avenue Roustan, sous la présidence de M. Noël J. Monrozier, Assistant à cette Assemblée comme représentant de M. le Chef de la « Production Animale », M. Forest, et M. Ménager, comme représentant de l'Institut Arloing.

Le Président rend compte aux membres présents de l'activité du Syndicat depuis la dernière Assemblée, grâce aux efforts déployés, les producteurs adhérents ont écoulé une partie de leur production de fromage à des prix convenables; l'achat des reproducteurs des pays d'origine, nécessaires pour le maintien de la qualité laitière de nos troupeaux, est en voie de réalisation.

Après exposé de M. N. Monrozier et M. Chauvin sur la nécessité de créer une coopérative, l'Assemblée vote le principe et en passe à l'examen des statuts de la Coopérative. Après lecture par Me Biellmann et échange de point de vue ils sont adoptés sans modification.

On désigne ensuite le Conseil d'Administration, les volontaires sont acceptés, ce sont : MM. Chauvin, Edouard Besaia, Louchel, Noël Monrozier, Baccouche et Henry Sarfati.

Commissaire aux comptes M. Johannet, qui s'adjoindra un expert comptable.

POUR TOUS VOS TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES adressez-vous chez

GUYSE

PHOTO - COLISEE - TUNIS

Entre nous

OFFRE D'EMPLOI

La Société Coopérative de Travaux de Motoculture en Commun de Ksar-Bou-Kriss recherche un surveillant connaissant les tracteurs Diesel et ayant la pratique des travaux agricoles.

Répondre au journal.

OFFRES DE SERVICES

Diplômé Ecole Agriculture Sminadja, 18 ans, constitution robuste, excellente moralité, désire stage agricole. Ecrire Mahmoud Jaïar, rue Souki-Belkir, Impasse El-Mansi, 7, Tunis.

* * *

Etudiant 1ère année Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan, désire faire stage un mois, de juillet à octobre, dans exploitation de cultures fruitières — agrumes en particulier.

Ecrire : Vincent Khlopi, Ecole d'Agriculture de Purpan, Toulouse.

AGRICULTEURS ! Pour vos photos de famille, pour vos photos et cinéma d'amateurs adressez-vous à

MAURER

5, RUE SAINT-CHARLES — TUNIS

LA ROUTINE

Avoir l'esprit de routine c'est ignorer deux produits nouveaux de grande classe :

SOUFRE DE NARBONNE

FONGICUIVRE PECHINEY-PROGIL

POTASSES D'ALSACE

29, r. Jean-le-Vacher, Tél.: 76-11

Note relative à la Sacherie Agricole

CALCUL DES AVARIES

Un arrêté du Directeur de l'Economie Générale du 13 mars 1947 fixait à 60 fr. la valeur forfaitaire de la sacherie agricole servant de base au calcul des avaries.

C'est sur cette base que la plupart des maisons de sacherie ont facturé les avaries afférentes à la sacherie de la récolte 1947. C'est sur cette même base que les organismes stockeurs ont liquidé les comptes de sacherie de leurs adhérents.

Un arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 1er mars 1948 prescrit que les avaries et réparations de sacherie agricole sont calculées en pourcentage sur une valeur forfaitaire de base de :

118 fr. pour la période du 1er juin 1947 au 29 février 1948.

200 fr. à partir du 1er mars 1948.

Cet arrêté, qui n'a pas été publié jusqu'à ce jour au J. O. T., bat tous les records en matière de rétroactivité. Les agriculteurs ayant actuellement réglé leurs comptes de sacherie au titre de la récolte de 1947, il est impossible d'envisager de leur réclamer des compléments de frais d'avaries. L'effet rétroactif de l'arrêté est donc inapplicable.

TAUX DE CONSIGNATION

Un arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, du 31 mars 1948, publié au J. O. T. du 2 avril 1948, fixe à 250 francs, à dater du 1er mars 1948, la valeur de consignation des sacs d'une contenance de 1 hl. 1/2.

Cette décision, au sujet de laquelle les organismes stockeurs et les représentants qualifiés de l'agriculture ne semblent pas avoir été consultés — pas plus qu'ils n'ont été consultés pour la fixation du pourcentage et de la base de calcul des avaries — est incompréhensible, en tant qu'elle s'applique à la sacherie existant actuellement en Tunisie. Cette sacherie, qui date de 2 à 3 ans, accuse un prix de revient de l'ordre de 105 fr. au maximum. C'est elle qui sera mise par priorité à la disposition des agriculteurs et qui servira à satisfaire la majeure partie des besoins de la récolte 1948.

Cette mesure a vraisemblablement pour objet, vu la rareté de la sacherie, de contraindre les agriculteurs à restituer la sacherie après usage. Si tel est bien le cas, on aurait dû s'en tenir à la formule d'une contribution exceptionnelle, avec atténuation d'un certain pourcentage de perte, comme les années précédentes.

ARRETE

concernant les avaries et les réparations de la sacherie agricole

Le Ministre du Commerce et de l'Artisanat, Commandeur de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 12 août 1943;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Economie Générale du 13 mars 1947,

Arrête :

Article unique. — Les prix d'avaries et de réparation de la sacherie agricole sont calculés en pourcentage sur une valeur forfaitaire de base :

1) de 118 fr. du 1er juin 1947 au 29 février 1948;

2) de 200 fr. à partir du 1er mars 1948 :

a) Trous de sonde : 5 %.

b) Petites réparations (reprises de pièces ou pièces ne dépassant pas 10 cm. de côté) : 10 %.

c) Sacs tachés sur la moitié d'une face ou quart de sac avarié : 33 %.

d) Sacs présentant une face brûlée, tachée ou avariée : 66 %.

Le présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté du Directeur de l'Economie Générale du 13 mars 1947, est notifié à M. le Président de la Chambre Syndicale de la Sacherie, Bâcherie et des Fibres Dures, 1, avenue Stéphen-Pichon, à Tunis.

Tunis, le 1er mars 1948.

Le Ministre du Commerce et de l'Artisanat

Rosélène

28, RUE ES-SADIKIA TUNIS

Robes - Tailleurs - Manteaux

Blouses - Lingerie - Gants - Bas

Colifichets - Nouveautés

HOMMES D'AFFAIRES

PASSER UNE ANNONCE DANS « LA TUNISIE AGRICOLE »

HEBDOMADAIRE ou MENSUELLE

n'est pas un BATTAGE ni même une PUBLICITE

C'EST DIRE A VOS CLIENTS QUE VOUS ETES TOUJOURS LA C'EST UN

RAPPEL de NOTORIETE

Demandez le tarif de nos insertions à l'AGENCE HAVAS, 55, av. Jules-Ferry, Tunis.

AGRICULTEURS

Ce journal est votre journal. Ecrivez-nous, faites-nous part de vos suggestions, faites profiter la collectivité de vos expériences, de vos essais. Nous ne demandons pas mieux que de mettre en discussion des questions professionnelles.

Ainsi, votre journal sera vivant, toujours plus lu, toujours plus écouté.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO

— La suite de l'enquête de M. de Madron sur la « Race Chevaline Pure Arabe ».

— Des nouvelles agricoles express de l'étranger.

— Et toutes nos rubriques habituelles.

ABONNEZ-VOUS !

Moteurs Fixes Diesel "FOWLER"

de 4 à 16 CV. — *LIVRAISON RAPIDE*

Le MEILLEUR MOTEUR au MEILLEUR PRIX

Ets. Louis MONTENAY, 36, rue Lavigerie Tunis, T.: 03-12

CONTRE LES TROUBLES MICROBIENS TRAITEZ VOS VINS A

Argi-COLL activé

qui clarifiera et stabilisera définitivement vos vins

I. C. M. — Sidi Fath Allah par Mégrine — Tunis

LA MÉTROPOLE ET LE MONDE

Encore une !

Encore une légende qui disparaît : celle des lessiveuses. Elle eut pourtant quelque succès à la Libération et jusqu'au ramassage des billets de 5.000 fr. La « Vendée Agricole » donne des précisions qu'il sera difficile de démentir :

55.000 industriels ont déposé une moyenne de 17 billets soit 85.000 francs.

890.000 commerçants une moyenne de 13 billets, soit 65.000 francs.

1.985.000 agriculteurs une moyenne de 10 billets, soit 50.000 francs.

Aux accusateurs, la lessiveuse.

Il faudra trouver autre chose. Et soyons sûrs qu'on essaiera.

Le coût de la vie

On fait actuellement, de part et d'autre, et avec plus ou moins de bonheur et d'efficacité, de louables efforts pour tenter de juguler la hausse.

D'« Agra-Presse » :

Le jeudi 11 mars s'est tenue une réunion du Comité National d'Action et d'Entente Coopératives, La C.G.A. participait aux discussions à l'issue desquelles le communiqué suivant fut rédigé :

Le Comité préconise :

1.) Que le Gouvernement donne pour la baisse l'exemple en ce qui concerne un certain nombre de prix des services publics.

2.) Qu'un dégrèvement fiscal provisoire soit effectué en faveur d'un nombre limité de produits de première utilité dont le prix est taxé.

3.) D'agir efficacement pour la baisse des prix de certains produits industriels, qu'ils soient contrôlés par le Comité national des prix ou qu'ils soient libres.

4.) La reprise de fabrication en grande série d'objets de première nécessité.

5.) Que toutes les importations de denrées alimentaires soient faites en circuit entièrement contrôlé, depuis l'introduction en France jusqu'à la distribution au consommateur.

Ce vœu raisonnable sera-t-il pris en considération ?

Dans le « Vaucluse Agricole », « Foncin Séraphin », interprète du paysan moyen, s'exprime dans le même sens :

Voilà, à mon idée la baisse se réalisera si tous les Français la veulent, mais il faudrait pour cela que l'Etat donne le bon exemple, il ne faudrait pas que seuls les produits des entreprises privées subissent le coup de ciseaux, mais également ceux des entreprises nationalisées ou agissant comme telles. Car n'oublie pas que l'exemple vient d'en haut.

Le plus beau des exemples que pourrait donner le Gouvernement ce serait de dire : Contribuables, vos impôts subiront une baisse de... % conformément à la loi du... décret du...

Comptons là-dessus...

Finances Publiques

« Agra-Presse » discute le débat:

Le grand tort initial qu'il importe de ne pas oublier c'est que le prélèvement Mayer n'est pas une solution. Les Français se trouvent être, en l'occurrence les victimes d'une guerre que se livrent, sur le territoire national, Occidentaux et Orientaux.

La France est devenue un « no man's land » sur lequel coexistent des morceaux d'économie marxiste et d'économie libérale. L'économiste crie qu'il faut choisir. Si le Plan Mayer rapporte moins que la somme seulement nécessaire pour couvrir le déficit des industries aéronautiques, le contribuable a le droit et même le devoir de crier très fort.

Dans cette tempête, notre organisation paysanne, toute de lancer des bouées aux naufragés, alors qu'elle ne peut rien contre ce déchaînement des éléments dont elle n'est pas responsable.

La Méthode du Prix de Revient

Elle a donné, nous dit le « Monde Paysan », de bons résultats sur le plan betteravier. Pourquoi ne pas l'appliquer sur une plus grande échelle, à d'autres produits ?

C'est un mode de calcul qui se justifie, car on nous accordant une juste et loyale rémunération, il nous permet de faire les efforts nécessaires pour augmenter notre production en acquérant les moyens d'équipement dont nous avons besoin pour mener à bien notre exploitation.

Les produits industriels doivent baisser d'abord. Alors tout naturellement et dans le cadre de la méthode du prix de revient les produits agricoles pourront suivre le mouvement. Il ne peut de toute évidence en être autrement sans nous frustrer d'un juste prix de nos efforts et des risques innombrables que nous courons constamment dans notre métier qui, constatons-le, a bien peu d'amateurs !

Commerce Extérieur et Agriculture

D'« Agra-Presse » :

Acheter du Carburant, même en dollars, cela paie.

En effet, quand on ne peut emblaver :

— 100 hectares de blé faute de carburant, c'est 15.500 quintaux de blé qu'il faut importer,

soit 15.000 dollars environ qui quitteront la France.

Il aurait pourtant suffi :

d'1 mètre cube de carburant qu'on aurait payé 50 dollars seulement.

De même :

100 ha de betteraves en moins, c'est 300 tonnes de sucre à importer, soit 50.000 dollars qui s'en vont...

« En Francs-Tireurs... »

« En France-Tireurs », écrit la « Voix de l'Elevage », « les producteurs de lait prendront la liberté... »

Les pouvoirs publics n'ont pas voulu faire la moindre politique de simple justice pour pallier ce mouvement.

Il est fâcheux que l'incompréhension gouvernementale oblige les organisations agricoles laitières à faire table rase brutalement du système dirigiste.

Jusqu'ici, elles avaient pensé que le dirigisme pouvait développer la production jusqu'à rendre possible un retour sans transition à une saine liberté.

C'est ce qui, jusqu'ici, a guidé la conduite des dirigeants qui considéraient comme souhaitable une évolution lente vers la liberté.

Revue de la Presse

Le Gouvernement ne l'a pas compris, tant pis pour les dirigistes.

Et vive la liberté !

En attendant, la question du prix du lait n'est pas résolue. Pas mieux en Tunisie qu'en France, ainsi que nous l'établirons ci-dessous.

Faillite du Dirigisme

Dans le « Rassemblement Agricole », M. Benoit Bambaud, ex-professeur d'Economie Rurale à l'Ecole de Grignon, fait un tour d'horizon agricole. Après la récolte « dérisoire » de 1947, exposa-t-il, le Gouvernement pouvait choisir soit l'extension des surfaces à emblaver, soit l'intensification de la culture pour augmenter le rendement à l'hectare. Il a choisi l'extension :

« — Solution de paresse qui, pour être très spectaculaire, n'en reste pas moins la plus mauvaise ». Mais les dirigistes au pouvoir ont étudié ainsi la question d'un appoint massif d'engrais, et celle de la destruction systématique des mauvaises herbes.

Qu'a-t-on fait, demande d'autre part M. Bambaud, « pour combler les vides que cinq ans de guerre ont creusés » dans le domaine du « petit machinisme indispensable » ?

Privés de saines directives et d'un concours suffisant de l'industrie « dirigée », les cultivateurs français ont fait tout de même ce qu'ils pouvaient. Aucun reproche sérieux ne saurait leur être adressé.

L'origine des Pétroles

Nos lecteurs se souviennent sans doute que nous avons été les premiers à annoncer la découverte du Dr Laigret, de l'Institut Pasteur de Tunis, concernant l'origine des pétroles. La grande revue métropolitaine « Science et Vie » reprend aujourd'hui les principaux éléments de notre article de septembre dernier, décrivant notamment l'action du « bacillus perfringens » sur les graisses organiques.

Cette découverte, sous certaines conditions politiques et économiques — rapidité de la formation du pétrole naturel, relations entre états producteurs et consommateurs — est susceptible de révolutionner le monde de demain, et le régime de la motoculture.

Sagesse Bourguignonne

Quelle que soit la crise que traverse la viticulture, le vin reste notre boisson nationale. C'est donc en prenant les choses du bon côté que nous découpons allégrement dans la « Presse Marocaine » cet extrait d'une vieille « chanson à boire » :

Buvons à tire-larigot
Chers amis à la ronde
Quand le vin n'est point de l'écot
Point de joye en ce monde;
Défunts nos ayeux
Prêchaient en tous lieux
Cette morale sainte :
Mon père était pot
Ma mère était broc
Ma grand'mère était pinte !

C'est toujours plus gai que la lecture du chapitre financier du « Journal Officiel » !

A TRAVERS LE MOGHREB

L'Hydraulique en Algérie

Les « Documents Algériens », publication officielle, consacrent un fascicule de leur « Série économique » au « problème hydraulique du Chott Ech Chergui », vaste nappe d'eau des hautes plaines de l'Oranie (40.000 kilomètres carrés).

Du système aquifère constitué par ce chott et les sources qui l'alimentent, on pense pouvoir tirer, grâce aux travaux entrepris (« sondages, fonçages de puits, pompages, mesures d'évaporation, établissement d'accès », etc...) un milliard annuel de mètres cubes d'eau, c'est-à-dire, pratiquement, l'irrigation de 200.000 hectares et une production d'énergie égale à celle du Barrage de Génissiat.

En Algérie, on voit grand et loin. Ne ferait-on en Tunisie que le quart d'un tel effort, nous ne nous plaindrions pas.

Situation Viticole

« La Dépêche de Constantine » estime que « l'horizon viticole reste lourd d'incertitudes ». Un « marasme » important sévirait dans la Métropole où cependant la consommation augmente.

L'Algérie est au premier chef intéressée par une « soudure » problématique. La Tunisie, pour le moment du moins, se trouve, bien malgré elle, hors du circuit.

Gageure

Du « Petit Casablancais » :

L'industrialisation du Maroc est sans doute plus une nécessité politique qu'une vocation, mais avec les procédés de fabrication moderne, on arrivera probablement à faire pousser du blé en plein Sahara, peut-être même à un prix de revient acceptable, ne prononçons donc pas de jugement hâtif.

Mais oui ! Au même moment, les cheminées de puissantes usines enfumeront le ciel de Tarahouine et des rennes brouteront dans les palmeraies de Gabès et de Nefta.

Il est vrai que l'entrefilet ci-dessus est tiré d'une rubrique qui s'appelle « Le Monde à l'Envers ».

Comme ça, on s'y retrouve.

Sans compter que, vu ses ressources de sous-sol, le Maroc semble plus aisé à industrialiser que la Tunisie.

Les éléments déchaînés

« La Dépêche Tunisienne » nous apprend qu'un orage extrêmement violent vient de « dévaster la région de Meknès », faisant pour plus d'un milliard de francs de dégâts :

50.000 hectares de cultures environ ont été détruits par des grêlons, dont la grosseur atteignait parfois celle d'une balle de ping-pong.

Les blés détruits en totalité. Les surfaces ensemencées en petits pois, fèves, pois chiches ont été également détruites.

Dans les vignobles, toutes les jeunes pousses et les bourgeons ont été coupés. Les arbres fruitiers seront également impraticables.

Face à de telles calamités, on comprend que les vocations agricoles se raréfient. Et pourtant....

LA SEMAINE EN TUNISIE

Les caprices du Printemps

Suivant « Tunisie-France »,

Dans tout le Sud, les pluies de ces jours derniers